Syndicat mixte du bassin de Thau

DOCument d'OBjectifs des sites Natura *2000* de Thau

NATURA 2000

TOME 2

PROGRAMME D'ACTIONS

DOCUMENT D'OBJECTIFS

FR 9112018 « étang de Thau et Lido de Sète à Agde »

FR 9101411 « herbiers de l'étang de Thau »

Programme d'actions

- **Objectifs de développement durable**
- **Fiches mesures**

Financements

Avec la participation (financement de la cartographie de l'enveloppe de l'herbier) :

Référence à utiliser

- **SMBT, 2011 – Document d'Objectifs des sites Natura 2000 de Thau. Tome 2. DREAL Languedoc-Roussillon, Syndicat mixte du bassin de Thau, Sète.**

Crédits photos, couverture

- **Patrick Louisy-Peau Bleue (photo haut), Biotope (photos milieu) , CEN-LR (photo bas)**

[sommaire]

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE PROGRAMME D'ACTIONS 5

[UN TRAVAIL DE REFLEXION ORGANISE AUTOUR DE LA CONCERTATION DES ACTEURS LOCAUX] 6

Les objectifs de développement durable 7

Tableau : Objectifs de développement durable pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire 8

Tableau : Objectifs de développement durable transversaux favorables à tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire et tenant compte des enjeux socio-économiques 10

Le programme d'action 11

Tableau : Les mesures de gestion pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire 12

Tableau : Les mesures de gestion transversales concourant à la préservation des milieux naturels en tenant compte des enjeux socio-économiques 14

Tableau : les mesures d'animation du DOCOB 15

LES FICHES MESURES EN DETAIL 16

LA PROGRAMMATION CALENDAIRE ET BUDGETAIRE DU DOCOB 64

Programmation des actions sur 6 ans 65

- Calendrier de mise en œuvre des actions de gestion pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire 65
- Calendrier de mise en œuvre des actions de gestion transversales concourant à la préservation des milieux naturels et tenant compte des enjeux socio-économiques 67

- **Calendrier de mise en œuvre des actions d'animation** **68**

Tableau des coûts des actions **69**

- ***Tableau financier pour les actions de gestion visant la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, hors MAEt*** **69**
- ***Tableau financier pour les actions de gestion transversales concourant à la préservation des milieux naturels et tenant compte des enjeux socio-économiques*** **72**
- ***Tableau financier pour les actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB*** **73**

Détail des calculs pour les contrats non agricoles non forestiers **74**

Détail des calculs pour les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) **75**

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE PROGRAMME D'ACTIONS

[un travail de réflexion organisé autour de la concertation des acteurs locaux]

Les objectifs de développement durable visent à assurer la conservation voire la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site. La définition des objectifs de développement durable permet d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.

Les mesures de gestion visent par leur mise en œuvre à atteindre les objectifs fixés. Elles se déclinent en une ou plusieurs actions qui peuvent faire l'objet de contractualisation, en mobilisant les contrats rémunérés Natura 2000 ou bien de valorisation de bonnes pratiques par l'engagement dans la charte Natura 2000. D'autres actions peuvent faire appel à des dispositifs existants hors démarche Natura 2000 (politique de l'eau, par exemple).

A l'issue de la réalisation des diagnostics, les principaux résultats ont été présentés lors de deux réunions plénières composées pour l'une des représentants et acteurs des activités récréatives et pour l'autre des représentants des activités économiques.

Quatre groupes de réflexion plus retreints ont permis d'identifier quels étaient les objectifs du DOCOB, les attentes des acteurs, les impacts des activités sur les milieux et les espèces et enfin, les interactions entre les différentes activités.

Cette première série de réunions s'est traduite par l'identification des grandes thématiques dont découlent les principaux objectifs de développement durable transversaux et certaines des mesures de gestion.

Les thématiques identifiées portent sur :

- la préservation des espaces naturels,
- la prise en compte des relations bassin versant/lagune,
- la place et le rôle des acteurs et activités dans la gestion et la vie du site,
- la nécessité de favoriser le dialogue, la communication, les échanges et la concertation,
- comment faire de l'environnement un support au développement local,
- le besoin d'appui technique et de meilleure connaissance de la réglementation,
- le besoin de mise en cohérence, de suivi et d'évaluation des actions,

Des orientations stratégiques répondant aux objectifs de Natura 2000 ont ensuite été proposées et validées par le Comité de Pilotage (COPIL) le 29 septembre 2010 :

- s'organiser à l'échelle du bassin versant pour atteindre une bonne qualité des milieux aquatiques,
- renforcer la protection des milieux naturels terrestres et lagunaires et assurer la préservation des habitats et des espèces remarquables et d'intérêt communautaire,
- mettre en valeur et en réseau les espaces naturels,
- protéger les espaces par des actions foncières, favoriser la prise en compte des enjeux de préservation des espaces naturels et de la biodiversité dans les documents d'urbanisme,
- maintenir les activités professionnelles et traditionnelles en cohérence avec les enjeux Natura 2000,
- maîtriser les aménagements touristiques et de loisirs, organiser et gérer la fréquentation des milieux naturels terrestres et lagunaire en cohérence avec les enjeux de préservation des espaces naturels et agricoles

- Informer et sensibiliser, animer le site.

Pour rappel, trois démarches : SCOT, SAGE, et Natura 2000 sont menées de façon coordonnée sur le territoire de Thau, toutes confiées au SMBT qui peut ainsi assurer l'intégration des politiques d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et de gestion de la ressource en eau sur le territoire de Thau.

Les objectifs de développement durable

Le choix des objectifs de développement durable pour les sites de Thau, quant à lui, est issu du croisement des enjeux de conservation des habitats et des espèces et des enjeux socio-économiques. Ils ont également été définis en cohérence avec les documents de planification portés par le SMBT, le SCOT et son volet maritime et le SAGE.

Ils doivent répondre à trois impératifs :

- être en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000,
- être cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants (plan de gestion, charte, SCOT, SAGE …)
- respectueux de la réglementation en vigueur sur le site.

Les objectifs de développement durable restent valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation des habitats et des espèces associés.

Ainsi, pour Thau, treize objectifs de développement durable ont été définis.

Objectifs de développement durable pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Ce tableau récapitule pour les différents types d'habitats et d'espèces, les objectifs de développement durable qui visent à leur préservation.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
Lagune côtière (1150) et son pourtour exondé Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp (3140) Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260)	Plongeon arctique (A 002) (hivernage et alimentation) Flamant rose (A 035) (alimentation) (Laro-limicoles (alimentation) Avocette élégante (A 132) (nidification sur les bords) Echasse blanche (A 131) (niche dans la crique de l'angle) + Gravelot à collier interrompu (A 138) + Mouette mélénocéphale (1 176) + les sternes (naine, pierregarin et caugek) Habitat potentiel pour amphibiens et des groupes d'odonates

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
• Maintien et amélioration de l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*)	• HAB.1 • HAB.2 • HAB.3 • HAB.4 • HAB.5 • HAB.8 • HAB.10 • HAB.11	*** *** *** *** */*** *** ***
• Conservation d'un réseau de zones humides méditerranéennes de qualité (salins de Villeroy, du Castellas et de la crique de l'Angle…) offrant des milieux favorables aux oiseaux et le libre mouvement des habitats naturels au gré des fluctuations de niveaux d'eau et de taux de salinité.		

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae*) 92D0	Rollier d'Europe (A 231) Milan noir (A 073) Aigrette garzette (A 026) (nidification) + autres ardéidés (Crabier chevelu, Bihoreau gris…)

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
• Maintien, voire entretien, des habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire (forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* et des Galeries et fourrés riverains méridionaux)	HAB.6	***

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310) Prés salés méditerranéens (1410) Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (1420) Steppes salées méditerranéennes* (1510) Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (6220*) Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420) Prairie de fauche de basse altitude (6510) Cultures	A.Les laro-limicoles (sternes et les mouettes, Gravelot à collier interrompu, Echasse blanche, Avocette élégante B.Pipit rousseline (A 255) Rollier d'Europe (A 231) Milan noir (A 073) Colonie de hérons

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
• Maintien de la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouverts du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	HAB.5 HAB.8	*/***
• Maintien des populations de Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)	HAB.9 HAB.10 HAB.11	*** *** ***

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
Végétation annuelle des laisses de mer (1210) Dunes mobiles embryonnaires (2110) Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches) (2120) Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210) Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270)	Pipit rousseline (A 255)

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
• Maintien, au moins partiel, du linéaire de laisses de mer et de bourrelets coquilliers	HAB.9	***
• Maintien et amélioration de l'état de conservation des milieux dunaires comprenant des habitats naturels d'intérêt communautaire		

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
Roselières	Blongios nain (A 022) Lusciniole à moustaches

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
• Maintien du bon état de conservation des roselières zone de nidification d'oiseaux	HAB.8	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces animales d'intérêt communautaire
salines	Tous les laro-limicoles

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
• Maintien des zones de nidification « artificielle » des laro-limicoles • Maintenir la structure et la tranquillité des anciennes salines industrielles zones de nidification pour les laro-limicoles.	HAB.7	***

Objectifs de développement durable transversaux favorables à tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire et tenant compte des enjeux socio-économiques

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
Concilier le développement des activités avec le maintien des habitats et des espèces du site	ACT.1 ACT.2	*** ***

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
Valoriser le caractère exceptionnel, la richesse écologique du territoire,	COM.1 COM.2 COM.3	*** *** ***

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	FICHES MESURES	
	code	priorité
Animer, gérer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	ANIM.1 ANIM.2 ANIM.3	*** *** ***

Le programme d'actions

Le maintien voire le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Les mesures de gestion proposées sont découpées en 4 thèmes, qui par leur combinaison doivent permettre de répondre aux objectifs du DOCOB.

Code enjeu	Libellé
HAB	PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES
ACT	IMPLIQUER LES ACTEURS DANS LA GESTION DU SITE
COM	COMMUNIQUER ET INFORMER SUR LA RICHESSE DU SITE
ANIM	ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE DOCOB

Les principaux outils financiers prévus par les textes pour la mise en œuvre des actions relèvent essentiellement du dispositif Natura 2000 : contrat N2000, MAE-t ou charte, mais d'autres dispositifs classiques d'intervention politique des Agences de l'Eau, du Département, de la Région (Contrat de gestion intégrée) peuvent être mobilisés.

Pour la mise en œuvre opérationnelle et/ou réglementaire, il s'agira de mobiliser le volet Animation du Natura 2000, mais aussi de s'appuyer sur les autres démarches en cours et outils réglementaires comme le SCOT et son volet maritime, le SAGE, le schéma des structures, les règlements de pêche des prud'homies…

Les mesures de gestion pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

			page
HAB.1	Améliorer la qualité de l'eau dans la lagune et les autres milieux aquatiques		
	HAB.1.1	Limiter la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires et les engrais synthétiques	17
	HAB.1.2	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la non-utilisation des peintures anti-fooling et l'entretien des bateaux dans les zones prévues à cet effet	
	HAB.1.3	Mettre en place des actions d'animation auprès de RFF et des collectivités pour inciter à modifier leurs pratiques de désherbage (proposition d'un guide des méthodes)	
HAB.2	Préserver l'habitat lagunaire et ses herbiers et développer les connaissances		
	HAB.2.1	Réflexion sur la mise en place de mouillages temporaires par établissement d'un diagnostic et identification des besoins	19
	HAB.2.2	a- Engager des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers sur les effets des ancrages dans les zones d'herbiers b- Engager des actions de sensibilisation sur la vidange des cuves à eaux noires à destination des loueurs de pénichettes c- Inciter VNF à mettre en place des équipements pour la vidange des cuves (réunion d'information)	
HAB.3	Réaliser un programme de restauration et de gestion hydraulique à l'échelle du site		
	HAB.3.1	Définir un protocole de gestion hydraulique et favoriser sa mise en œuvre adaptée à la nidification des laro-limicoles, conforme aux plans de gestion en cours ou existants	21
	HAB.3.2	Remettre en état, entretenir et gérer les ouvrages hydrauliques	
	HAB.3.3	Réaliser des travaux de curage, d'entretien des fossés et des roubines	
HAB.4	Conserver ou réhabiliter le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permettant le maintien d'un réseau de zones humides		
	HAB.4.1	Compléter l'inventaire des zones humides et définir leurs espaces de fonctionnalité	23
	HAB.4.2	Restaurer et entretenir les ripisylves et les liaisons entre la rivière et la zone humide	
	HAB.4.3	Assurer le maintien d'une largeur consacrée à la forêt galerie de part et d'autre des cours d'eau	
	HAB.4.4	Restaurer et gérer les mares et les gourgs	
HAB.5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion adaptée		
	HAB.5.1	Mettre en place un pâturage adapté ou de la fauche tardive ou gyrobroyage régulier	25
	HAB.5.2	Favoriser l'installation de milieux prairiaux et de bandes enherbées sur les parcelles bordant les cours d'eau ainsi que sur les parcelles de vignes et les bordures de culture	
	HAB.5.3	Eclaircir la végétation dense des sansouïres et des prés salés par le pâturage et le faucardage pour créer des zones de sols nus favorables à l'installation de groupements d'annuelles	
	HAB.5.4	Maintenir des secteurs de friches herbacées ou des prairies favorables aux ardéidés	
	HAB.5.5	Supprimer les amendements ou les limiter	

			page
HAB.6	Maintenir et laisser progresser les milieux boisés, les linéaires d'arbres et les haies		
	HAB.6.1	Restaurer et entretenir les haies et alignements d'arbres	27
HAB.7	Préserver et remettre en état les sites de nidification pour les laro-limicoles		
	HAB.7.1	Remettre en état les sites de nidification, notamment les digues de partènements des salins	29
	HAB.7.2	Créer de nouveaux îlots ou radeaux de nidification avec une gestion hydraulique adaptée pour les laro-limicoles	
	HAB.7.3	Limiter les populations de goélands leucophées	
HAB.8	Gérer les roselières, pour conserver les zones de nidification d'oiseaux d'intérêt communautaire (blongios nain et lusciniole à moustache)		
	HAB.8.1	Définir et mettre en œuvre un protocole de gestion /de restauration de la roselière	31
HAB.9	Mettre en place une gestion adaptée pour la conservation des laisses de mer et des complexes lagunaires et le maintien de l'intégrité des milieux dunaires		
	HAB.9.1	Proposer un protocole de nettoyage des plages adapté à la conservation des dunes et laisses de mer	33
	HAB.9.2	Maintenir des zones ouvertes en milieu dunaire par action mécanique, ou des parcours substeppiques par des opérations de débroussaillement tardif ou pâturage adapté	
HAB.10	Lutter contre les espèces végétales envahissantes et opportunistes		
	HAB.10.1	Etablir un plan de lutte contre les espèces végétales terrestres envahissantes, en particulier en contrôlant les espèces exotiques	35
	HAB.10.2	Mettre en œuvre le plan de lutte et contrôler les espèces invasives et colonisatrices	
	HAB.10.3	a- Mettre en place des opérations de collecte des algues en suspension sur certains secteurs de la lagune favorisant un nettoyage respectueux des bordures de la lagune et de restauration du milieu naturel	
		b- Mettre en place des opérations expérimentales de faucardage des herbiers pour limiter la stagnation des algues	
HAB.11	Maitriser la fréquentation pour assurer la préservation et la restauration des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire		
	HAB.11.1	Mettre en place une politique de gestion des sports et activités de nature au niveau du site permettant l'encadrement et l'organisation de la fréquentation en lien avec le PDESI et les enjeux socio-économiques du site	37
	HAB.11.2	Définir et mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, un zonage/balisage des zones de pratique de la navigation sur le site, en respect de la réglementation en vigueur	
HAB.12	Mettre en œuvre des suivis des habitats naturels et des populations animales et végétales pour pouvoir ajuster la gestion		
	HAB.12.1	Suivre les populations d'oiseaux	40
	HAB.12.2	Assurer un suivi des milieux naturels terrestres par la réalisation d'inventaires et de cartographies réguliers sur les habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces	

Les mesures de gestion transversales concourant à la préservation des milieux naturels en tenant compte des enjeux socio-économiques

			page
ACT.1	Impliquer les acteurs dans la gestion durable du site Natura 2000		
	ACT.1.1	Apporter un appui aux professionnels pour animer des journées de sensibilisation	46
	ACT.1.2	Etablir un dispositif de veille écologique alimenté par les professionnels et acteurs du site	
	ACT.1.3	Mettre en place des réunions d'informations sur les actions en cours pour stabiliser la concertation avec les acteurs locaux	
ACT.2	Mettre en place une gestion agricole en cohérence avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces du site		
	ACT.2.1	Etablir un diagnostic des pratiques agricoles avec la chambre d'agriculture	48
	ACT.2.2	Constituer une association foncière pastorale sur le périmètre du site	
COM.1	Intégrer la démarche Natura 2000 dans les supports de communication et d'information à destination des collectivités et organismes professionnels, pour le grand public et les médias		
	COM.1.1	Etablir un groupe de rédaction	50
	COM.1.2	Construire et mettre en œuvre un plan de communication	
COM.2	Promouvoir l'intérêt écologique des espaces naturels du site		
	COM.2.1	Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes, diffuser les résultats de suivi et d'évolution des milieux, diffuser l'information sur la vulnérabilité, le suivi et la gestion des habitats	52
	COM.2.2	Mettre en place et entretenir une signalétique adaptée et homogène sur l'ensemble du site	
	COM.2.3	Etablir des outils pédagogiques à destination des scolaires et périscolaires en lien avec les associations d'éducation à l'environnement	
	COM.2.4	Faire des actions de sensibilisation et de communication sur le terrain auprès des acteurs et pratiquants par le biais des services environnement des collectivités et des associations	
	COM.2.5	Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur les habitats naturels lagunaires et terrestres	
	COM.2.6	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la charte de Thau	
COM.3	Renforcer la surveillance, la prévention et gérer les conflits d'usage (formation police municipale, garde champêtre, intervention brigade nautique)		
	COM.3.1	Informer et former les services de police municipale et gardes champêtres sur les réglementations applicables et les enjeux environnementaux	55
	COM.3.2	Mettre en place des actions de prévention, de contrôle et de verbalisation	

Les mesures d'animation du DOCOB

			page
ANIM.1	Animer et mettre en œuvre le DOCOB		
	ANIM.1.1	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB	57
	ANIM.1.2	Etablir le PAE, les contrats de gestion et animer la charte Natura 2000	
	ANIM.1.3	Mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB	
	ANIM.1.4	Développer des outils d'expertise et d'évaluation	
	ANIM.1.5	Mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques et des règlements	
ANIM.2	Rechercher une cohérence entre le DOCOB, les autres documents de planification et les projets d'aménagement		
	ANIM.2.1	Assurer une veille écologique sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans et projets	60
	ANIM.2.2	Participer et collaborer avec les différentes instances de concertation et de pilotage des plans et projets en cours	
	ANIM.2.3	Informer, sensibiliser les élus, collectivités et organismes publics, acteurs locaux, par la réalisation de séminaires de formation sur la prise en compte des enjeux de préservation des espaces naturels dans les documents d'urbanisme et les programmes d'aménagement	
ANIM.3	Appui technique aux porteurs de projets		
	ANIM.3.1	Informer et sensibiliser les porteurs de projet sur l'évaluation des incidences, leur assurer un appui technique et mettre à disposition l'information nécessaire via le site internet	62

LES FICHES MESURES EN DETAIL

FR 9101411
FR 9112018

Améliorer la qualité de l'eau dans la lagune et les autres milieux aquatiques

HAB .1
priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*).

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 8 966 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	*1150 - Lagunes méditerranéennes et habitats aquatiques liés (6 900 ha) 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	L'ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire s'alimentant des ressources de l'étang.
Menaces	Pollution de l'eau trophique et toxique, risque d'eutrophisation …	
Objectif de la mesure	Il s'agit ici de limiter voire supprimer les apports des produits phytosanitaires et des engrais par des actions ciblées auprès des collectivités, acteurs publics (RFF) et privés, agriculteurs …	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.1.1	Limiter la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires et les engrais synthétiques : **MAE-t** Conversion à l'agriculture biologique Maintien de l'agriculture biologique Réduction progressive de l'emploi des produits phytosanitaires Enherbement sous cultures ligneuses pérennes (arboriculture, viticulture, pépinières) avec réduction progressive de doses homologuées de traitements phytosanitaires Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières	 HAB.1.1a HAB.1.1b HAB.1.1c HAB.1.1d HAB.1.1e		Cf. cahier des charges

FR 9101411
FR 9112018

Améliorer la qualité de l'eau dans la lagune et les autres milieux aquatiques

HAB .1
priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Fiches mesures : COM.1

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
		HAB.1.1			
		HAB.1.2			
	Inv.	HAB.1.3			

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.1.2	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la non-utilisation des peintures anti-salissures, sur l'entretien des bateaux (moteurs et carénage) dans les zones prévues à cet effet A titre d'exemple, les actions pourront prendre la forme d'articles publiés dans les journaux locaux, de plaquettes d'information, de réunions d'information …	**Inclus dans COM.1**		
HAB.1.3	Inciter RFF et les collectivités à modifier leurs pratiques de désherbage par la proposition d'un guide de méthodes respectueuses des habitats naturels et des espèces A titre d'exemple : - Inventaire des pratiques et proposition de nouvelles techniques de désherbage - Actions de sensibilisation auprès des collectivités et communes		Financement de l'agence de l'eau possible	9 000 €

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée en MAEt Quantités de produits phytosanitaires utilisées par les communes, collectivités, RFF Résultats des réseaux de suivi de l'Ifremer
Indicateur d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Collectivités, agriculteurs, RFF … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Réaliser un programme de restauration et de gestion hydraulique à l'échelle du site

HAB .3

priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*).

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 8 966 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	*1150 - Lagunes méditerranéennes et habitats aquatiques liés (6 900 ha) 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* 1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (9ha) 1410 - Prés salés méditerranéens (40ha) 1420- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (228 ha) *1510 - Steppes salées méditerranéennes (0,12 ha) 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (1 ha) 6410 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (0,5 ha) 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (1 ha) 6510 - Prairie de fauche de basse altitude (2 ha)	- L'ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire s'alimentant des ressources de l'étang et des annexes hydrauliques. - Pipit rousseline (A 255) - Rollier d'Europe (A 231) - Milan noir (A 073)
Menaces	Modifications des conditions hydrologiques et hydrauliques de certains secteurs par manque d'entretien, comblement, colmatage, urbanisation …défaut de gestion	
Objectif de la mesure	Il s'agit de conserver, par la définition d'une gestion hydraulique adaptée, un réseau de zones humides de qualité offrant des milieux favorables aux oiseaux et le libre mouvement des habitats naturels et des espèces au gré des fluctuations des niveaux d'eau et des taux de salinité. Comme les mares, les fossés et canaux végétalisés jouent un rôle épurateur des eaux d'écoulement (surface de filtration). Corridors écologiques et constituant de la nature « ordinaire », les fossés et canaux végétalisés s'ils sont entretenus de façon adaptée peuvent aussi accueillir une flore et une faune d'intérêt patrimonial. Les fossés et canaux permettent aussi un bon cheminement de l'eau et ainsi l'alimentation en eau douce de l'étang et des parcelles à vocation agricole l'entretien adapté ici proposé devra à la fois favoriser ce fonctionnement et l'accueil de la flore et la faune.	

FR 9101411
FR 9112018

Réaliser un programme de restauration et de gestion hydraulique à l'échelle du site

HAB .3
priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion existants

➔ Fiches mesures : HAB.11

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
		HAB.3.1			
		HAB.3.2a			
		HAB.3.2b			
	HAB.3.3				

Le calendrier est également fonction des calendriers des plans de gestion en cours

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.3.1	Définir un protocole de gestion hydraulique adapté à la nidification des laro-limicoles et favoriser sa mise en œuvre Certaines zones humides font déjà l'objet de plans de gestion qui prennent en compte les enjeux de conservation des espèces de la Directive Oiseaux et Habitats. Il s'agira de vérifier la compatibilité des plans de gestion existants avec les enjeux propres au site et d'intégrer la participation de ces sites à la préservation des milieux. Les fonds Natura 2000 pourront, le cas échéant, soutenir ou renforcer, la gestion actuelle, les acquisitions des connaissances, les actions d'animation ou de sensibilisation, l'information ou mise en défens … Pour les zones non couvertes par un plan de gestion, il s'agira de définir une gestion hydraulique adaptée aux enjeux de conservation des habitats et des espèces du site. Il s'agira également de prendre en compte dans la gestion hydraulique, les besoins de libre circulation des espèces piscicoles (remontée et dévalaison).	Animation 323A	Programme Agence de l'Eau	Estimé à 7 500 €
HAB.3.2	Remettre en état, entretenir et gérer les ouvrages hydrauliques	HAB.3.2a / HAB.3.2b		Sur devis
HAB.3.3	Réaliser des travaux de curage d'entretien des fossés et des roubines	HAB.3.3a		Sur devis

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée en contrat Natura 2000
Indicateur d'évaluation	Nombre d'actions du plan de gestion engagée, nombre d'ouvrages restaurés

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, communes, gestionnaires de sites, Conservatoire du Littoral, experts scientifiques, CEN-LR…

FR 9101411
FR 9112018

Préserver l'habitat lagunaire et ses herbiers et développer les connaissances

HAB .2
priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*).

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 7 000 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	*1150 - Lagunes méditerranéennes et habitats aquatiques liés (6 900 ha) 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	L'ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire s'alimentant des ressources de l'étang.
Menaces	Les pratiques d'ancrage dans les secteurs à herbiers, devant les communes	
Objectif de la mesure	Il s'agit ici de limiter les effets des ancrages sur les secteurs où on note la présence des herbiers.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.2.1	Engager une réflexion sur l'opportunité de mettre en place des lieux de mouillages temporaires devant les ports des communes littorales (Mèze, Bouzigues, Marseillan et Balaruc les Bains) : L'action peut consister en : - l'établissement d'un diagnostic des ancrages temporaires (comptage du nombre de bateaux, localisation des lieux d'ancrage, évaluation des impacts …) - en fonction des conclusions du diagnostic, cette action, en concertation avec l'ensemble des acteurs et en respect de la réglementation en vigueur, pourra déboucher sur : o la détermination de lieux d'ancrage temporaires respectueux des milieux, o un mode de gestion adapté (définition de la durée d'ancrage, gestion des rejets …), o un suivi des zones d'ancrage et de l'évolution des herbiers Cela se traduirait par : - le suivi d'un carré permanant d'herbiers dans la zone de mouillage avec mesure de densité, de hauteur foliaire et de recouvrement - la comparaison avec une zone de référence dans un secteur à proximité de la zone de mouillage - l'évolution de l'enveloppe de l'herbier dans la zone de mouillage (cartographie avant, après)		Financement du MEDDLT	Sur devis Estimé à 35 000 €

FR 9101411
FR 9112018

Préserver l'habitat lagunaire et ses herbiers et développer les connaissances

HAB .2
priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Fiches mesures :

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
		HAB.1.1 étude			
	HAB.2.2				

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.2.2	Engager des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers sur les effets des ancrages dans les zones d'herbiers, informer sur la réglementation en vigueur (ancrage permis sauf dans les zones identifiées dans le SMVM et les arrêtés PREMAR, mouillage sur corps morts non autorisé) Engager des actions de sensibilisation auprès des loueurs de pénichettes pour la vidange des cuves Inciter Voies Navigables de France à mettre en place des équipements pour vidange des cuves à eaux noires et grises des bateaux et pénichettes	Animation 323A		4 500 €
		Coût total estimé		39 500 €

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface d'herbier restauré, évolution de l'enveloppe globale de l'herbier Nombre d'ancrage dans les zones non autorisées Nombre de bateaux qui ont vidangé dans les ports Mise en place des équipements de vidange
Indicateur d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels Statut de conservation de l'herbier (méthode N2000)

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, communes…

FR 9101411
FR 9112018

Conserver ou réhabiliter le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permettant le maintien d'un réseau de zones humides

HAB .4
priorité */**

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*).

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 7 196 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	*1150 - Lagunes méditerranéennes et habitats aquatiques liés (6 900 ha) 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* 1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (9ha) 1410 - Prés salés méditerranéens (40ha) 1420- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (228 ha) *1510 - Steppes salées méditerranéennes (0,12 ha) 92A0 - Forets galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (9 à 10 ha) 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae*) (4 ha) 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (1 ha) 6410 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (0,5 ha) 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (1 ha) 6510 - Prairie de fauche de basse altitude (2 ha)	L'ensemble des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire s'alimentant des ressources de l'étang. Plus spécifiquement : - Rollier d'Europe - Milan noir - l'Aigrette garzette (reproduction de l'Aigrette garzette dans les boisés des prés du Baugé).
Menaces	Fermeture des milieux, eutrophisation, réduction des apports d'eau douce, perte de biodiversité par suppression des couloirs de circulation des espèces, comblement, érosion, pollutions trophiques et toxiques, interventions lourdes(construction de routes,ouvrages de franchissement) , aménagements de berges, travaux hydrauliques …	
Objectif de la mesure	La conservation et la réhabilitation du fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides contribuent au maintien d'un réseau de zones humides et de corridors écologiques favorables pour de nombreuses espèces des directives et au maintien d'une biodiversité ordinaire comme remarquable. Cela contribue également à renforcer le rôle auto-épuratoire des cours d'eau et le rôle de zone tampon des zones humides.Les cours d'eau, fossés et canaux permettent aussi un bon cheminement de l'eau et ainsi l'alimentation en eau douce de l'étang et des parcelles à vocation agricole.Enfin, il s'agira de conserver le rôle épurateur et régulateur des ressources en eau des mares. Celles-ci sont aussi des réservoirs de biodiversité floristique et faunistique.	

FR 9101411
FR 9112018

Conserver ou réhabiliter le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permettant le maintien d'un réseau de zones humides

HAB .4
priorité */**

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion existants

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
			HAB.4.1		
	HAB.4.2				
		HAB.4.3			
		HAB.4.4			

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.4.1	Compléter l'inventaire des zones humides et identifier leur espace de fonctionnalité		X	30 000 €
HAB.4.2	Restaurer et entretenir les ripisylves et les liaisons entre la rivière et la zone humide	**HAB.4.2a** HAB.4.2b1 et b2		Cf. Cahier des charges
HAB.4.3	Assurer le maintien d'une largeur consacrée à la forêt galerie de part et d'autre des cours d'eau			
HAB.4.4	Restaurer et gérer les mares et les gourgs	**HAB.4.4 a et b**		Cf. Cahier des charges

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée en contrat Natura 2000
Indicateur d'évaluation	Linéaire de ripisylves restaurés ou entretenus, nombre de mares restaurées

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels, agriculteurs … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites, Conservatoire du Littoral, Fédération et associations de chasse, experts scientifiques, CEN-LR…

FR 9101411
FR 9112018

Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion adaptée

HAB .5
priorité */***

Objectif de développement durable

Maintenir la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouverts du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Conserver un réseau de zones humides méditerranéennes de qualité (salins de Villeroy, du Castellas et de la crique de l'Angle…) pour permettre la libre circulation des espèces de la faune et le libre mouvement des habitats naturels au gré des fluctuations de niveaux d'eau et de taux de salinité

Zone d'application de la mesure

Surface totale : zones humides : 282 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (9ha) 1410 - Prés salés méditerranéens (40ha) 1420- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (228 ha) *1510 - Steppes salées méditerranéennes (0,12 ha) 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (1 ha) 6410 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (0,5 ha) 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (1 ha) 6510 - Prairie de fauche de basse altitude (2 ha)	- Les laro-limicoles (sternes et les mouettes, Gravelot à collier interrompu, Echasse blanche, Avocette élégante…) - Pipit rousseline (A 255) - Rollier d'Europe (A 231) - Milan noir (A 073) - Colonies de hérons
Menaces	Fermeture des milieux	
Objectif de la mesure	Maintenir les milieux ouverts, et leur bon état de conservation, dont certains sont des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire. Favoriser la protection des eaux, du paysage et de maintien de la biodiversité.	

FR 9101411
FR 9112018

Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion adaptée

HAB .5

priorité */***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion existants

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
	HAB.5.1				
		HAB.5.2			
	HAB.5.4				
			HAB.5.3 et HAB.5.5		

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.5.1	Mettre en place un pâturage adapté (tardif, à l'automne) ou de la fauche tardive ou du gyrobroyage régulier	**HAB.5.1a et b HAB.5.1c, d, e et f**		Cf.cahier des charges
HAB.5.2	Favoriser l'installation des milieux prairiaux et des bandes enherbées sur les parcelles bordant les cours d'eau ainsi que sur les parcelles de vignes et les bordures de cultures	charte		
HAB.5.3	Eclaircir la végétation dense des sansouïres et des prés salés par le pâturage et le faucardage pour créer des zones de sol nu favorables à l'installation de groupements d'annuelles (végétation pionnière à salicornia et prés salés méditerranéens)	**HAB.5.3a**		Cf.cahier des charges
HAB.5.4	Maintenir des secteurs de friches ou de prairies favorables aux ardéidés	charte		
HAB.5.5	Supprimer les amendements ou les limiter	**HAB.5.5a**		Cf.cahier des charges

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée
Indicateur d'évaluation	Maintien de l'état de conservation des habitats

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, agriculteurs … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites, Conservatoire du Littoral, experts scientifiques, CEN LR, chasseurs …

FR 9101411
FR 9112018

Maintenir et laisser progresser les milieux boisés, les linéaires d'arbres et les haies

HAB .6

Priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir voire entretenir, les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire (forêts galeries à Salix alba et Populus alba et des Galeries et fourrés riverains méridionaux)

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 7 186 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	*1150 - Lagunes méditerranéennes et habitats aquatiques liés (6 900 ha) 1410 - Prés salés méditerranéens (40ha) 1420- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (228 ha) *1510 - Steppes salées méditerranéennes (0,12 ha) 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara ssp* 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (1 ha) 6410 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (0,5 ha) 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (1 ha) 6510 - Prairie de fauche de basse altitude (2 ha) 92A0 - Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (9 à 10 ha) 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae*) (4 ha)	- Rollier d'Europe. - Milan noir - l'Aigrette garzette (reproduction de l'Aigrette garzette dans les boisés des prés du Baugé).
Menaces	Banalisation du paysage, urbanisation, fermeture des milieux, eutrophisation, perte de biodiversité par suppression des couloirs de circulation des espèces, comblement, érosion, pollution trophique et toxique, interventions lourdes (abattage, coupe), aménagements de berges, travaux hydrauliques …	
Objectif de la mesure	Il s'agit de conserver les bosquets qui sont des lieux d'abris, de vie et de reproduction d'un grand nombre d'espèces animales, notamment pour les oiseaux, et végétales et jouent un rôle structurant pour le paysage. Ils jouent également le rôle de zones tampons et contribuent ainsi à la préservation de la qualité de l'eau un des enjeux important de ce site. Il convient enfin de conserver des arbres en bordures de milieux ouverts favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire.	

FR 9101411
FR 9112018

Maintenir et laisser progresser les milieux boisés, les linéaires d'arbres et les haies

HAB .6

Priorité ***

Mesure à coordonner avec

- ➔ Contrat de gestion intégrée
- ➔ plans de gestion existants
- ➔ Fiches mesures : HAB.4

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.6.1	Restaurer et entretenir les haies et les alignements d'arbres	**HAB.6.1a et b** **HAB.6.1c et d**		

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée Surface de linéaire d'arbres maintenus
Indicateur d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels, agriculteurs … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Préserver et remettre en état les sites de nidification pour les laro-limicoles

HAB .7
Priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir des zones de nidification « artificielle » des laro-limicoles

Maintenir la structure et la tranquillité des anciennes salines industrielles zones de nidification pour les laro-limicoles.

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 277 ha

Communes : Poussan, Marseillan, Sète

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure		Flamant rose (A 035) Laro-limicoles (alimentation) Avocette élégante (A 132) Echasse blanche (A 131) Gravelot à collier interrompu (A 138) Mouette mélénocéphale (1 176)
Menaces	Dérangement des populations d'oiseaux, absence de gestion hydraulique, destruction des habitats, prédation par les goélands leucophées	
Objectif de la mesure	Il s'agit de favoriser la reproduction des colonies de laro-limicoles sur le site, en particulier en restaurant les zones de nidification dans les secteurs favorables, d'améliorer les succès de reproduction et permettre la colonisation de nouveaux sites.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.7.1	Remettre en état les sites de nidification notamment les digues des partènements des salins	HAB.7.1a		
HAB.7.2	Créer de nouveaux îlots de nidification ou radeaux avec une gestion hydraulique adaptée pour les laro-limicoles	HAB.7.2a		
HAB.7.3	Limiter les populations de goélands leucophées Il s'agit de : • Définir un protocole qui soit cohérent avec le protocole régional mis en œuvre sur les sites des étangs palavasiens. • S'assurer de la compatibilité de cette action avec le plan de gestion hydraulique à élaborer pour l'ensemble du site Natura 2000 (voir la fiche mesures HAB.3) qui prendra en compte les plans de gestion définis pour les zones humides qui entoure l'étang	HAB.7.3a		

FR 9101411
FR 9112018

Préserver et remettre en état les sites de nidification pour les laro-limicoles

HAB .7

Priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Fiches mesures : HAB.11

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
	HAB.7.1a				
			HAB.7.2a		
	HAB.7.3a				

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Comptage des populations de laro-limicoles
Indicateur d'évaluation	• Facture des travaux • Photos des travaux • Maintien de la nidification sur les salins des laro-limicoles ciblés, voire accroissement des effectifs de couples nicheurs • Maintien de la qualité de l'eau de l'étang

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels, agriculteurs … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, experts scientifiques, CEN-LR, communes, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Gérer les roselières, pour conserver les zones de nidification d'oiseaux d'intérêt communautaire (blongios nain et lusciniole à moustache)

HAB .8

Objectif de développement durable

Maintenir la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouverts du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Maintenir le bon état de conservation les roselières, zone de nidification d'oiseaux

Conserver un réseau de zones humides méditerranéennes de qualité (salins de Villeroy, du Castellas et de la crique de l'Angle…) pour permettre la libre circulation des espèces de la faune et le libre mouvement des habitats naturels au gré des fluctuations de niveaux d'eau et de taux de salinité

Zone d'application de la mesure

Surface totale : 65 ha
Prés de baugé, Sud ouest du Lido (Jalabert et domaine des Onglous)

Communes : Marseillan

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Roselières (65 ha)	Blongios nain Lusciniole à moustache
Menaces	Destruction de la roselière par remblaiement, urbanisation, modification du fonctionnement hydraulique, pollution de l'eau, surpâturage, sur fréquentation, piétinement, fermeture du milieu …	
Objectif de la mesure	Il s'agit de maintenir la roselière en tant qu'habitat d'espèces dans un état de conservation favorable aux espèces nicheuses inféodées.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
HAB.8.1	Définir et mettre en œuvre un protocole de gestion de la roselière Cette action peut, entre autres, être inscrite dans les plans de gestion existants (Baugé), il s'agira alors de favoriser sa mise en œuvre. Dans les autres cas, l'action peut consister en la rédaction d'un plan de gestion hydraulique adaptée prévoyant la restauration des ouvrages hydrauliques répondant aux besoins d'exondations et d'inondations de la roselière Elle pourra aussi prévoir une gestion par fauche du site. En cas de besoin, un plan de lutte contre les espèces envahissantes pourra être mis en œuvre.	Animation HAB.3.2a et b HAB.5.1d HAB.10.3a		

FR 9101411
FR 9112018

Gérer les roselières, pour conserver les zones de nidification d'oiseaux d'intérêt communautaire (blongios nain et lusciniole à moustache)

HAB .8

Statut de la zone d'application de la mesures :
domaine public et privé

Mesure à coordonner avec

- ➔ Contrat de gestion intégrée
- ➔ Plans de gestion existants
- ➔ Fiches mesures : HAB.3, HAB.5, HAB.10, HAB.11

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée en contrat ou MAEt Nombre d'exondations et inondations Surface de la roselière Hauteurs d'eau
Indicateur d'évaluation	Etat de conservation de la roselière

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, experts scientifiques, communes, chambre d'agriculture, chasseurs, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Mettre en place une gestion adaptée pour la conservation des laisses de mer et des complexes lagunaires et le maintien de l'intégrité des milieux dunaires

HAB .9
Priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir la végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)

Maintenir et améliorer l'état de conservation des milieux dunaires comprenant des habitats naturels d'intérêt communautaire

Maintenir le linéaire de laisses de mer et des bourrelets coquilliers (au moins partiel)

Zone d'application de la mesure

Surface totale : non déterminée

Communes : toutes

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	1210- végétation annuelle des laisses de mer 2110- Dunes mobiles embryonnaires 2120- dunes mobiles du cordon littoral à ammophila arnaria 2210 – dunes fixées du littoral du crucianellon maritimae 2270 – dunes avec forêts à pinus pinea et/ou pinus pinaster	Pipit rousseline
Menaces	Nettoyage mécanique des plages, pollution par les déchets organiques et non organiques, destruction par piétinement, sur fréquentation, sports et activités de nature(circulation) travaux d'infrastructures, artificialisation des côtes, présence d'espèces envahissantes …	
Objectif de la mesure		

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

	Description de l'action	**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
	Ces milieux constituent des lieux de forte attractivité en période estivale ainsi que pour la pratique de sports de nature ou de loisirs motorisés. il s'ensuit des dégradations des milieux qu'il convient de limiter			
HAB.9.1	Proposer un protocole de nettoyage des plages adapté à la conservation des dunes et laisses de mer - Définition du protocole de gestion avec les partenaires concernés Mettre en place des nettoyages manuels et sélectifs des déchets présents sur les laisses de mer	Animation 323A HAB.9.1a		3 000 € + devis
HAB.9.2	Maintenir des zones ouvertes en milieu dunaire par action mécanique, ou maintien des parcours substeppiques par des opérations de débroussaillement tardif ou pâturage adapté	HAB.5.1c et d		
HAB.9.3	Engager une campagne de sensibilisation sur la préservation des laisses de mer et les techniques de nettoyage auprès des organismes de nettoyage et auprès du public	Animation 323A	X	Inclus dans COM.2.4

FR 9101411
FR 9112018

Mettre en place une gestion adaptée pour la conservation des laisses de mer et des complexes lagunaires et le maintien de l'intégrité des milieux dunaires

HAB .9

Priorité ***

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Fiches mesures :

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Décompte du temps passé au nettoyage des plages
Indicateur d'évaluation	Photos des travaux et des milieux Maintien des laisses de mer

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivités, associations, gestionnaires de sites, communes, organismes professionnels … Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites …

Syndicat mixte du bassin de Thau

FR 9101411
FR 9112018

Lutter contre les espèces végétales envahissantes et opportunistes

HAB .10

Priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion)

Maintenir la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouverts du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats naturels du site	Toutes les espèces du site
Menaces	Dégradation et compétition avec les habitats naturels et les espèces, fermeture des milieux, baisse de la biodiversité.	
Objectif de la mesure	Il s'agit par la mise en œuvre de cette mesure d'intervenir sur les espèces végétales indésirables présentes sur le site, espèce envahissante autochtone ou exogène, qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement ou la dynamique d'un ou plusieurs habitats ou espèces.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
HAB.10.1	Etablir un plan de lutte contre les espèces végétales terrestres envahissantes, en particulier en contrôlant les espèces exotiques : griffes de sorcières, séneçon du cap, herbes de la pampa… Il s'agit de faire un état des lieux des espèces envahissantes (inventaire et cartographie) et de proposer un plan d'actions adaptées. Des actions d'information et de sensibilisation pourront utilement être prévues dans le plan de lutte à destination des décideurs et acteurs : collectivités, techniciens espaces verts, propriétaires privés …		Contrat de gestion intégré	Sur devis Estimé à 10 000 €
HAB.10.2	Mettre en œuvre le plan de lutte et contrôler les espèces invasives et colonisatrices	HAB.10.2a		
HAB.10.3a	Mettre en place des opérations de collecte des algues opportunistes en suspension sur certains secteurs favorisant un nettoyage respectueux des bordures de la lagune et de restauration du milieu naturel par exportation d'azote et de phosphore (lutte contre l'enrichissement de la lagune) • définition d'un protocole de collecte fixant les modalités, les lieux et périodes de ramassage, validé par le CSRPN • mise en œuvre du protocole de ramassage Mettre en place des opérations de faucardage raisonnée des herbiers pour limiter la stagnation et la compétition avec les algues dérivantes	HAB.10.3a		Estimé à 20 000 €

Lutter contre les espèces végétales envahissantes et opportunistes

Description de l'action - suite		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.10.3b	Mettre en place des opérations de faucardage raisonnée des herbiers pour limiter la stagnation et la compétition avec les algues dérivantes • définition d'un protocole de faucardage fixant les modalités, les lieux et périodes de ramassage validé par le CSRPN • mise en œuvre du protocole de faucardage	A définir		A définir

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion

➔ Fiches mesures : ANIM.1 ET 2

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Surface engagée Nombre d'espèces envahissantes recensées par secteur Etat de conservation des herbiers Surface occupée par les herbiers Volume d'algues collectées
Indicateur d'évaluation	Sites occupés par les espèces envahissantes

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	Partenaires techniques potentiels
Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels ou personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, communes, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Maitriser la fréquentation pour assurer la préservation et la restauration des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

HAB .11

priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion).

Maintenir la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouvert du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé, loi Littoral

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats du site	Toutes les espèces du site
Menaces	Destruction par piétinement, sur fréquentation, sports et activités de nature (circulation) travaux d'infrastructures, artificialisation des côtes, présence d'espèces envahissantes …	
Objectif de la mesure	Ces milieux littoraux lagunaires et terrestres constituent des lieux de forte attractivité en période estivale ainsi que pour la pratique de sports de nature ou de loisirs motorisés. il s'ensuit des dégradations des milieux, des dérangements des espèces en période de nidification ou, potentiellement, des conflits d'usage entre activités. Il s'agit à partir de la connaissance des pratiques et des enjeux de préservation des habitats et des espèces, de définir en concertation avec les acteurs, un plan de gestion de la fréquentation des sites à la fois terrestres et lagunaires.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
HAB.11.1	Mettre en place une politique de gestion des sports et activités de nature au niveau du site permettant l'encadrement et la limitation de la fréquentation (Aménagement d'accès, mise en défens de sites, pose de panneaux d'information, guide d'usages …) Cette action vise avant tout à organiser les activités de telle manière que chacune trouve sa place au sein du patrimoine naturel du site en réduisant au maximum les effets des activités sur les milieux et sans engendrer de conflit d'usage. Cette action pourra utilement trouer son articulation avec le PDESI du département pour créer un réseau autour des sites à enjeux, en particulier les zones humides en organisant la fréquentationet en aménageant les secteurs en fonction de leur degré de sensibilité. Elle consiste notamment à travailler en amont avec les associations, les collectivités en charge du sport, du tourisme, des activités de pleine nature pour concilier au mieux ces activités avec les enjeux de préservation du site. Au-delà, il s'agit de trouver une synergie entre la préservation des espaces et des espèces et ces activités à la fois économiques et récréatives. L'action est à coordonner avec la politique de gestion des espaces naturels qui va être mise en place dans le cadre du contrat de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant. Cette action est complémentaire de la diffusion de l'information sur la vie du site et ses richesses ainsi que de toutes les actions de concertation.	323A HAB.11.1a et b		6 000 €

FR 9101411
FR 9112018

Maitriser la fréquentation pour assurer la préservation et la restauration des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

HAB .11

priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion

➔ Fiches mesures : COM.2 et 3, ANIM.1 et 2

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
réunions	étude	Mise en œuvre	animation		

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
…suite	L'action pourra donc consister à : - Réaliser un diagnostic des pratiques et activités sur le site, - Etablir et mettre en œuvre un plan de gestion, dont le contenu pourra s'attacher, en fonction de la planification des opérations, à : • Limiter la fréquentation des laisses de mer, des milieux dunaires et des zones humides du site par la pose et l'entretien de périmètres de protection, des aménagements de mise en défens perméables, • gérer la fréquentation par des activités de découvertes encadrées permettant l'éducation à la préservation des sites, • Limiter la circulation des véhicules motorisés par la mise en application de la réglementation sur la circulation des véhicules motorisés en milieu naturel, • Maîtriser les loisirs motorisés en aménageant des accès et évitant les passages de véhicules dans les espaces sensibles, • Canaliser la fréquentation sur les sentiers existants, voire déplacer les sentiers s'ils sont trop impactants, • Mettre en place des aménagements doux pour le passage des canaux, fossés ou roubines de type passerelle …lorsque cela est nécessaire • Gérer la fréquentation sous-marine par l'organisation de plongées sur sites dédiés (sentier sous-marins, randonnées palmées …), • Organiser la navigation en fonction des réglementations applicables … Cette action pourra être accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation. Phase animation : 20 jours sur 6 ans La phase étude est estimée à 30 000 € La phase travaux est estimée également à 30 000 € par chantier (base DOCOB étang de l'Or) -3 chantiers projetés			120 000 €
HAB.11.2	Définir et mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux un balisage des zones de pratiques de la navigation sur le site, en respect de la réglementation applicable et des besoins identifiés. Cette action nécessite un travail de concertation et passe par l'organisation de réunions puis par la phase d'accompagnement de la mise en œuvre du balisage. 6 jours sur 6 ans	323A		1 800 €
Coût total minimum estimé				127 800 €

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre de contrats signés Nombre d'aménagement et de travaux de mise en défens réalisés Nombre de réunions de sensibilisation Comptage de la fréquentation des zones dédiées
Indicateur d'évaluation	Nombre de contraventions établies Etat de conservation des habitats et des espèces

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivités, comités départementaux…	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, Collectivités, Communes, Gestionnaires de sites, Associations sportives, Chasseurs, Associations de protection de la nature , associations d'éducation à l'environnement (CPIE bassin de Thau…)

FR 9101411
FR 9112018

Mettre en œuvre des suivis des habitats naturels et des populations animales et végétales pour pouvoir ajuster la gestion

HAB.12
priorité **

Objectif de développement durable

Acquérir et développer de nouvelles connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site

Zone d'application de la mesure

Surface totale :
Pour les oiseaux : la totalité du site est concernée
Pour les habitats naturels terrestres : les 413 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire sont concernés à divers moment.

Communes :
L'ensemble des communes

Statut de la zone d'application de la mesure :
propriétés privées, propriétés du Conservatoire du Littoral (Prés de Baugé)

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

	Habitats naturels	Espèces
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	Végétation annuelle des laisses de mer - 1210 Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses - 1310 Prés salés méditerranéens - 1410 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques - 1420 Steppes salées méditerranéennes* - 1510 Dunes mobiles embryonnaires - 2110 Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches) - 2120 Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* - 2210 Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster* - 2270 Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* - 6220 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6420 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6430 Prairie de fauche de basse altitude - 6510 Forets galeries à *Salix alba* et *Populus alba* - 92A0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae*) - 92D0	Tous les oiseaux d'intérêt communautaire du site
Menaces	Perte de données sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire sur le site. Impossibilité de vérifier l'efficacité des mesures mise en œuvre.	
Objectif de la mesure	Il s'agit pour la structure animatrice de pouvoir disposer des données sur les suivis oiseaux et d'acquérir des données sur la progression des surfaces en habitats naturels terrestres afin de déterminer l'efficacité des mesures du programme d'actions, voire même de proposer des modifications aux mesures pour pallier aux éventuelles lacunes.	

FR 9101411
FR 9112018

Mettre en œuvre des suivis des habitats naturels et des populations animales et végétales pour pouvoir ajuster la gestion

HAB.12

priorité **

Mesure à coordonner avec

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
HAB.12.1					
			12.2 MO		
	R				R
	MD			MD	
			FG		

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.12.1	**Suivre les populations d'oiseaux** Les populations d'oiseaux sont déjà suivies sur l'étang de Thau par les associations de protection de la nature. L'idée n'est pas de proposer de nouveaux suivis, mais de faire en sorte que ces suivis soient coordonnés et que les résultats puissent être disponibles à la structure animatrice. Il est donc proposé : 1) Homogénéiser et optimiser les protocoles de suivi actuellement employés par les différents acteurs qui suivent les populations d'oiseaux du site, si nécessaire. 2) Définir des protocoles pour les espèces non suivis sur le site, s'il y a lieu 3) Déterminer la structure d'une base de données commune à tous pour la compilation des données des suivis. 4) Gestion de la base de données par un acteur. 5) Mise en œuvre de la démarche	Mesure non contractuelle : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques		Prévoir des jours dans le cadre des missions de la structure animatrice pour l'organisation de réunions et de la base de données.

…suite page suivante

Mettre en œuvre des suivis des habitats naturels et des populations animales et végétales pour pouvoir ajuster la gestion

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.12.2	Assurer un suivi des milieux naturels terrestres par la réalisation d'inventaires et de cartographies réguliers sur les habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces **1) Suivi des milieux ouverts** : prés salés, fourrés halophiles, gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles, steppes salées, végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses Les opérations sont menées sur l'ensemble des parcelles (contractualisées ou non) : - Inventaire des habitats et révision de leur cartographie à réaliser tous les 5 ans, l'inventaire « 1 » ayant été réalisé en 2009 ; - Evaluation de l'état de conservation tous les 5 ans, adapter la méthode en cours de développement par le CEN LR (en collaboration avec la DDTM de Lozère). La période la plus propice pour ces inventaires est entre mars et août en fonction des habitats naturels, des espèces végétales recherchées et des conditions climatiques : • prés salés en mai-juin • fourrés halophiles en juin et en août • gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles en mars, • steppes salées en août-septembre, • végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses mai-juin. Lors des inventaires, les stations connues d'espèces de la flore remarquable, qui sont pour la plupart des espèces caractérisant les habitats naturels d'intérêt communautaire, seront suivies, en fonction de la cartographie existante des espèces végétales remarquables, et les nouvelles stations cartographiées.	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de lenvironnement (MEDDTL)		6 000 €

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.12.2	**2) Suivi de la roselière (habitat d'espèce)** Opérations à réaliser : Suivi de la progression de la roselière et de son état (structure) selon le protocole du suivi du « Rézo Rozo » développé par la Tour du Valat à réaliser à tous les 5 ans (un premier suivi en 2012 et prévoir un suivi en 2016). Veiller à ce que les aménagements ou l'entretien ne facilite pas l'accès des visiteurs, et des animaux (prédateurs, troupeaux), conserver les fossés actuels… 3) **Suivi des milieux dunaires** : Dunes mobiles embryonnaires, Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches), Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae,* Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster,* Végétation annuelle des laisses de mer. Opérations à réaliser à tous les 3 ans (*i.e.* aux années 2 et 5 du Docob) : • Evaluation de la structure de la dune par analyse de photographie de la dune à tous les 3 ans et analyse de photographie aérienne en fonction des pas de temps sur lesquels sont réalisés les clichés aériens • Evaluation de l'état de conservation, à tous les 3 ans, adapter la méthode en cours de développement par le CEN LR. • Cartographie de l'évolution des habitats en fonction de la nature des cortèges floristiques à tous les 6 ans ; L'inventaire devra se dérouler dans les mois de mai et juin, période la plus propice pour l'observation du plus grand nombre des espèces végétales de cet habitat, en fonction des conditions climatiques printanières.	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de l'Environnement (MEDDTL)		6 000 € 6 000 €

Mettre en œuvre des suivis des habitats naturels et des populations animales et végétales pour pouvoir ajuster la gestion

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
HAB.12.2	**4) Suivi des forêts galeries (habitats naturels et habitats d'espèce)** Opérations à réaliser une fois tous les 5 ans, opération N°1 réalisé en 2009 : • Evaluation de la structure des forêts galeries par une visite de terrain et une comparaison avec la cartographie de l'habitat réalisé en 2009. Une analyse par photographie aérienne en fonction des pas de temps sur lesquels sont réalisés les clichés aériens. • Révision de la cartographie des habitats de forêts galeries. • Evaluation de l'état de conservation, à tous les 5 ans, adapter la méthode en cours de développement par le CEN LR. L'inventaire devra se dérouler dans les mois d'avril à juin, période la plus propice pour l'observation du plus grand nombre des espèces végétales caractérisant cet habitat, en fonction des conditions climatiques printanières.	Type de mesure : Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Financement : Suivis scientifiques finançables sur des crédits du Ministère en charge de lenvironnement (MEDDTL),		4 000 €
			Estimation du coût total des actions	22 000 €

Mettre en œuvre des suivis des habitats naturels et des populations animales et végétales pour pouvoir ajuster la gestion

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Rapport des experts naturalistes Cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces
Indicateur d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation de l'habitat Augmentation de la surface de l'habitat Augmentation des effectifs des espèces d'oiseaux

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, CELRL, DDTM, DREAL…	Association de protection de la nature, Bureau d'étude, Fédération et sociétés de chasse…

FR 9101411
FR 9112018

Impliquer les acteurs dans la gestion durable du site Natura 2000

ACT .1
Priorité ***

Objectif de développement durable

Concilier le développement des activités avec le maintien des habitats et des espèces du site

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site, soit 8 966 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats du site	Toutes les espèces du site
Menaces	Dégradations des milieux par surfréquentation, piétinement, conflits d'usage …	
Objectif de la mesure	Cette action vise à intégrer Natura 2000 et ses richesses naturelles dans les activités économiques, récréatives et touristiques, et ainsi sensibiliser le public à la préservation de l'environnement, tout en lui faisant prendre conscience de la fragilité et de la rareté de certains milieux par la réalisation de journées de sensibilisation et de découverte animées par les professionnels. Elle vise également comme cela existe dans d'autres pays à permettre aux professionnels et acteurs du site à assurer pleinement leur rôle de sentinelle du milieu. L'objectif reste avant tout de faire de l'environnement un vecteur social et économique.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
ACT.1.1	**Apporter un appui aux professionnels pour animer des journées de sensibilisation** Les acteurs du périmètre ont souhaité pouvoir faire partager leurs savoirs et leurs connaissances sur le site ainsi que les actions qu'ils mettent en œuvre pour préserver les habitats et espèces du site, Il s'agit par cette action de les accompagner dans leur démarche, en leur offrant un cadre d'intervention : mise à disposition de plaquettes d'information, de panneaux d'exposition et les accompagner dans la construction de leur animation et de leur discours par l'organisation de réunions et séminaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux locaux d'acteurs et d'agriculteurs. 30 jours sur 6 ans (5 jours /an)	323 A		9 000 €
ACT.1.2	**Etablir un dispositif de veille et suivi écologique alimenté par les organismes professionnels et acteurs du site en tant que « sentinelles » selon les bases posées par le ZADA (zonage à dires d'acteurs)** Les acteurs, en particulier, pêcheurs et conchyliculteurs, mais aussi les chasseurs, les organismes de plongée peuvent être des relais essentiels pour mieux connaitre l'évolution des milieux mais aussi les atteintes qui leur sont portés, par leur présence quotidienne sur le terrain. Développer un observatoire du milieu alimenté par ces acteurs selon l'exemple espagnol de l'EVEAMPA permettrait d'assurer une veille sur le milieu en offrant un site dédié d'enregistrement et d'échanges des informations. Les réunions organisées avec les prud'homies de pêche pourraient être utilement reconduites pour évaluer l'état de conservation de la lagune et de ses herbiers et être étendues à d'autres domaines, tout comme l'inventaire et la cartographie réalisés par l'UM II et le Comité départemental de la FFESSM.	323A		

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Fiches mesures : COM.2.1

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
conception					

…suite	L'action pourra consister à (liste non exhaustive) : ▪ Créer une plateforme d'enregistrement et de diffusion de l'information, ▪ Adapter et mettre en œuvre la méthode de cartographie par les acteurs du site, déjà éprouvée dans le cadre du diagnostic écologique des herbiers pour établir un suivi de l'évolution spatio-temporelle de l'herbier, ainsi que sa vitalité ▪ Recueillir les connaissances des acteurs sur les évènements qui pourraient induire une modification de l'état de conservation des habitats et des espèces ▪ Etre relais auprès des services de l'Etat sur les atteintes portées à l'environnement et signalées par les acteurs … Des programmes de suivi de certaines espèces, indicateurs de la qualité de la lagune, peuvent être mis en place, en s'appuyant en premier temps sur les études existantes. Le grand public ou le public scolaire pourront aussi être associés aux démarches d'observatoires de la biodiversité an participant aux programmes d'observation des espèces de proximité et facilement identifiables. Animation : 40 jours sur 6 ans	323A		12 000 €
ACT.1.3	Mettre en place des réunions d'information sur les actions en cours pour stabiliser la concertation avec les acteurs locaux Lors de la phase d'élaboration du DOCOB, il est apparu nécessaire et important que les acteurs puissent échanger sur les actions qu'ils peuvent mener, leurs métiers et les besoins qui s'y rattachent, leurs attentes, leurs craintes… et en contrepartie, recevoir toute l'information nécessaire sur la préservation des milieux naturels, les interactions entre ces milieux et les activités. 24 jours sur 6 ans (4 jours/an)	323 A		7 200 €

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre de journées organisées par les professionnels, nombre de réunions d'information Nombre d'informations transmises par les professionnels Nombre d'informations récoltées auprès du grand public
Indicateur d'évaluation	A définir

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivité territoriale …	CEMAGREF, SMBT, DREAL LR, DDTM, organismes professionnels, ONEMA, ONCFS, acteurs du territoire, associations d'aducation à l'environnement …

FR 9101411
FR 9112018

Mettre en place une gestion agricole en cohérence avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces du site

ACT .2
priorité ***

Objectif de développement durable

Concilier le développement des activités avec le maintien des habitats et des espèces du site

Zone d'application de la mesure

Surface totale :
Tout le site terrestre et plus particulièrement les zones humides limitrophes à la lagune soit 2 100 ha

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats naturels et habitats d'espèces	Toutes les espèces du site
Menaces	Fermeture des milieux, compétition avec des espèces envahissantes, pollution trophique et toxique …	
Objectif de la mesure	Il s'agit d'engager un travail d'analyse du diagnostic des pratiques agricoles réalisé à l'échelle du bassin versant dans le cadre du contrat de gestion intégré et définir les actions à mener à l'échelle du site pour atteindre les objectifs de conservation des milieux et des espèces. Cette analyse sera liée aux propositions de MAEt des fiches mesure HAB.1 et HAB.5.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
ACT.2.1	Etablir un diagnostic des pratiques agricoles avec la chambre d'agriculture Un diagnostic des pratiques va être engagé dans le cadre du contrat de gestion intégrée du territoire à l'échelle du bassin versant. A l'issue de ce diagnostic, une ou plusieurs réunions de travail permettront de dégager, en accord avec la chambre d'agriculture, les axes sur lesquels des actions visant à concilier agriculture et maintien des habitats pourront être développées. L'action pourra constituer le préalable à l'élaboration du projet agro-environnemental. Ce travail nécessite un temps de concertation et d'animation important de la part du chargé de mission. 10 jours d'animation à l'issue du diagnostic financé dans le contrat de gestion intégrée	Animation 323A		3 000 €
ACT.2.2	Constituer une association foncière pastorale (AFP) sur le périmètre Natura 2000 Les préalables à la constitution d'une AFP sont : - disposer du registre parcellaire, - réaliser le diagnostic prévis des usages sur le secteur (étude sus-nommée), - rencontrer et informer les propriétaires, - identifier les éleveurs intéressés par le pâturage, - organiser des réunions d'information et de construction de l'association. 24 jours sur 2 ans	Animation 323A		7 200 €

FR 9101411
FR 9112018

Mettre en place une gestion agricole en cohérence avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces du site

ACT .2
priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plan de gestion de la Vène, du Soupié, de Maldormir et Baugé

➔ Fiches mesures : HAB.1 ET HAB.5
➔ ANIM 1.2 ET ANIM 1.3

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
	diagnostic		Création AFP et mise en œuvre		

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre de réunions Constitution de l'association foncière
Indicateur d'évaluation	Nombre de propriétaires engagés dans l'association foncière Maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivité …	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires privés, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Intégrer la démarche Natura 2000 dans les supports de communication et d'information à destination des collectivités et organismes professionnels, pour le grand public et les médias

COM.1
priorité ***

Objectif de développement durable

Valoriser le caractère exceptionnel, la richesse écologique du territoire,

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats du site	Toutes les espèces du site
Menaces	-	
Objectif de la mesure	Il s'agit de pouvoir communiquer sur les richesses écologiques et la préservation des milieux naturels et des espèces	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
COM.1.1	Etablir et animer un groupe de rédaction (1 réunion par semestre, 2j par an sur 6 ans)	323A		3 600 €
COM.1.2	Construire et mettre en œuvre un plan de communication : • Définir un calendrier et des axes de communication (12 jours sur 6 ans) • Définir une charte graphique de communication visuelle (8jours) • Proposer des articles sur la vie du site dans les journaux municipaux (12 jours sur 6 ans), • Diffuser régulièrement de l'information dans la presse locale (12 jours sur 6 ans) • Créer un journal numérique (newsletter) (30 jours sur 6 ans)	323A		3 600 € 8 000 € 3 600 € 3 600 € 9 000 €
	Base calcul du coût : 74 jours sur 6 ans Année 1 : 19 jours Année 2 à 6 : 11 jours par an sur 5 ans	Cout total		31 400 €

FR 9101411
FR 9112018

Intégrer la démarche Natura 2000 dans les supports de communication et d'information à destination des collectivités et organismes professionnels, pour le grand public et les médias

COM.1

priorité ***

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Fiches mesures : COM.2

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
Charte graphique	Animation du groupe de rédaction				
Construction du plan	Mise en œuvre du plan de communication				

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre d'articles publiés et date de diffusion Fréquentation du site internet
Indicateur d'évaluation	

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivité…	SMBT, Collectivités, office de tourisme, communes, association d'éducation à l'environnement …

FR 9101411
FR 9112018

Promouvoir l'intérêt écologique des espaces naturels du site

COM.2

priorité ***

Objectif de développement durable

Valoriser le caractère exceptionnel, la richesse écologique du territoire

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats du site	Toutes les espèces du site
Menaces	-	
Objectif de la mesure	Cette action vise à optimiser la mutualisation des connaissances, leur organisation et leur mise à disposition par la création d'un système d'information intégrant les données relatives au site Natura 2000 de Thau	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
COM.2.1	Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes, diffuser les résultats de suivi et d'évolution des milieux, diffuser l'information sur la vulnérabilité, le suivi et la gestion des habitats auprès des différents acteurs, communes, offices de tourisme, organisme par le biais d'une plateforme d'échanges de données. Cela permettra aux porteurs de projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 de trouver les données naturalistes nécessaires à son dossier. L'action comprendra, entre autres : - un diagnostic sur les bases de données existantes (choix entre intégration d'une base de données existante ou création d'une nouvelle plateforme) - la définition, en concertation avec les acteurs concernés, d'une méthode d'alimentation et mise à disposition des données - l'établissement de conventions d'échanges de données avec les personnes ressources pour disposer de toutes les données relatives au site dans les domaines de l'eau et de l'écologie, - la définition du format d'échanges de données commun à l'ensemble des personnes ressources, - le développement d'une interface dédiée pour accéder en libre accès aux données, - le développement d'une rubrique centralisant l'ensemble des dossiers d'incidences concernant le site déjà instruits et permettant une capitalisation de l'information, - la création d'un accès dédié aux porteurs de projets pour bancariser les données relatives à leurs programmes d'actions en lien ou non avec le DOCOB du site. - La diffusion d'informations sur la vie du site, la démarche natura 2000, les actions engagées … - L'initiation d'actions auprès de la population locale (professionnels, grand public, scolaires) pour récolter les données naturalistes via les projets des sciences participatives	323A		17 500 €
	Estimation du coût : Année 1 : 20 jours à 500 € Année 2 à 6 : mise à jour : 25 jours (300 €) sur 5 ans			17 500 €

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion

➔ Fiches mesures : COM.1

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
réunions	Conception plateforme	Plaquette			
	Stratégie charte				
	panneaux				

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE (suite)

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
COM.2.2	Mettre en place et entretenir une signalétique adaptée homogène sur le site Cette action a pour objet d'informer la population touristique mais aussi locale des orientations de gestion du site et des efforts entrepris pour maintenir la qualité des milieux et des espèces du site. Elle passe par la pose de panneaux d'information prodiguant des consignes de respect des milieux. ces panneaux pourront également interdire l'accès à certains secteurs en fonction des sensibilités des habitats et des espèces. 8 panneaux prévus minimum soit un panneau par site à enjeu.	A32326P		32 000 €
COM.2.3	Elaborer des outils pédagogiques à destination des scolaires et périscolaires en lien avec les associations d'éducation environnementale 12 jours sur 4 ans+ réalisation animation sur devis	323A		3 600 €
COM.2.4	Faire des actions de communication et de sensibilisation sur le terrain auprès des acteurs et pratiquants par le biais des services environnement ou des associations par exemple : proposer une formation auprès des professionnels de tourisme pour informer le grand public sur les conduites lors de la pratique des activités pour diminuer les impacts sur les milieux naturels et orienter le public vers les activités encadrées. 12 jours sur 4 ans+ réalisation animation sur devis	323A		3 600 €
COM.2.5	Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur les habitats lagunaires et terrestres intégrant une carte des différentes zones sensibles de la lagune et de la réglementation applicable	323A		20 000 €
COM.2.6	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la charte Natura 2000 de Thau Au-delà des actions classiques de communication sur la charte auprès des acteurs du territoire, il s'agit d'engager une réflexion sur la façon de créer du lien entre la préservation des milieux et la valorisation économique de produits de qualité issus des sites Natura 2000 de Thau et renforcer les atouts commerciaux des produits locaux par une communication axée sur une éthique environnementale. Cette action est jugée prioritaire par les acteurs économiques, notamment la filière pêche et conchyliculture, pour le soutien qu'elle apportera aux activités économiques. 20 jours sur 6 ans	323A		6 000 €

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre d'animations réalisées par les intercommunalités et les associations Nombre d'écoles utilisant les outils pédagogiques développés ou ayant mis en place des animations Nombre de plaquettes distribuées dans les mairies, offices de tourisme … Nombre de panneaux posés Nombre de signataires de la charte Nombre de données naturalistes récoltées et dynamique de leur actualisation La fréquentation de l'interface des données
Indicateur d'évaluation	

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivités, associations d'éducation à l'environnement …	SMBT, Thau agglomération, CCNBT, associations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, communes, DDTM, DREAL LR …

FR 9101411
FR 9112018

Renforcer la surveillance, la prévention et gérer les conflits d'usage (formation police municipale, garde champêtre, intervention brigade nautique)

COM.3

priorité ***

Objectif de développement durable

Maintenir et améliorer l'état de conservation de la lagune et autres habitats naturels aquatiques d'intérêt communautaire (Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp et Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion)

Maintenir la mosaïque des habitats naturels ouverts et semi-ouverts du pourtour de la lagune qui abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Concilier le développement des activités avec le maintien des habitats et des espèces du site

Valoriser le caractère exceptionnel, la richesse écologique du territoire.

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site
Communes : toutes

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats naturels du site	Toutes les espèces du site
Menaces	Sur fréquentation, piétinement, dégradation d'habitats naturels, dérangement des populations d'oiseaux …	
Objectif de la mesure	Il s'agit par une formation des agents de surveillance des intercommunalités et par leur présence sur le terrain d'assurer la préservation des habitats et des espèces. Ils pourront ainsi veiller au respect du plan de gestion des sports et activités de nature défini par la mesure HAB.11.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
COM.3.1	Informer et former les services de police municipale et gardes champêtres sur les réglementations applicables et les enjeux environnementaux 8 jours sur 4 ans	323A		2 400 €
COM.3.2	Mettre en place des actions de prévention, de contrôle et de verbalisation (ex : sensibiliser les pratiquants individuels à la préservation des milieux naturels par une présence sur le terrain, organiser des journées d'information…) S'inscrit dans le contrat de gestion intégrée, notamment par la mise en place d'une brigade territoriale		X	

FR 9101411
FR 9112018

Renforcer la surveillance, la prévention et gérer les conflits d'usage (formation police municipale, garde champêtre, intervention brigade nautique)

COM.3

priorité ***

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Plans de gestion

➔ Fiches mesures :

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre de réunions auprès des services de police municipaux ou intercommunaux
Indicateur d'évaluation	Nombre de contraventions dressées

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice, collectivités, communes …	SMBT, DDTM, DREAL LR, Intercommunalités, Communes, Conservatoire du littoral …

FR 9101411
FR 9112018

Animer et mettre en œuvre le DOCOB

ANIM.1

Objectif de développement durable

Tous

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats naturels et habitats d'espèces	Toutes les espèces du site
Menaces	-	
Objectif de la mesure	C'est la mission première de la structure animatrice. Il s'agit donc d'animer le document d'objectifs en établissant un programme annuel détaillé des actions à mener, assurer la mise en œuvre, le suivi de l'état d'avancement du DOCOB.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
ANIM.1.1	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB : (30 jours annuels sur 6 ans+ 15 jours supplémentaires année 1) Sont concernées, les types d'actions suivantes : ▪ montages administratifs et financiers pour l'animation du site (élaboration de la convention financière, programmation annuelle, rapports annuels d'activités, réunions du comité de pilotage, compte-rendu, secrétariat administratif et comptable…) ▪ préparation de la consultation des communes dans le cadre de l'ajustement du périmètre ▪ recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs, ▪ ingénierie financière (élaboration de marchés publics ou appel d'offres, sélection des prestataires...), Mise en œuvre des actions non contractuelles.	Animation 323A		58 500 €
ANIM.1.2	Etablir le projet agroenvironnemental et les contrats Natura 2000 (55 jours sur 6 ans) ***Projet agroenvironnemental (PAE) : base 5 contrats agricoles sur 5 ans*** a- Elaboration du Projet agroenvironnemental : Il concerne la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales territorialisées destinées aux agriculteurs (parcelles déclarées à la PAC). Il s'agit donc d'élaborer ce projet avec la profession agricole : préparation et rédaction, présentation en CRAE. b- Animation du projet agroenvironnemental : celle-ci passe par : - l'identification des parcelles susceptibles de faire l'objet de MAEt et le démarchage des bénéficiaires pour mettre en place ces MAEt, - un diagnostic d'exploitation et des habitats préalable de la parcelle identifiée, - une proposition d'actions en cohérence avec le diagnostic et les enjeux du DOCOB, - le suivi des MAEt engagées. c- Appui technique pour le montage du dossier	Animation 323A		1 500 € 15 000 € 3 000 €

FR 9101411
FR 9112018

Animer et mettre en œuvre le DOCOB

ANIM.1

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ Observatoire de Thau

➔

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016

Description de l'action		Dispositif N2000	Hors dispositif	Coûts
ANIM.1.2	***Contrat ni-ni : base 5 contrats sur 5 ans*** La mise en œuvre des contrats répond aux mêmes exigences que les MAEt et passe par : - l'identification des parcelles susceptibles de faire l'objet de MAEt et le démarchage des bénéficiaires pour mettre en place ces MAEt. - un diagnostic d'exploitation et des habitats préalable de la parcelle identifiée, - une proposition d'actions en cohérence avec le diagnostic et les enjeux du DOCOB - le suivi des contrats engagés c- Appui technique pour le montage du dossier	Animation 323A		15 000 € 3 000 €
ANIM.1.3	Mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB : (50 jours sur 6 ans) Cette action concerne la mise à jour de l'outil SUDOCO ainsi que l'actualisation des données, la mise à jour du DOCOB, le suivi des activités et l'évaluation à mi-parcours et en fin d'animation	Animation 323A		15 000 €
ANIM.1.4	Développer des outils d'expertise, de suivi et d'évaluation des actions Cette action s'inscrit dans le nouveau dispositif de gouvernance établi pour le suivi et l'évaluation des politiques contractuelles portées par le SMBT et inscrites dans le contrat de gestion intégrée.		X	
ANIM.1.5	Mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques (activités économiques et récréatives) et des règlements (observatoire)		X	
	Evaluation du coût sur 6 ans			**107 500 €**

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	
Indicateur d'évaluation	

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires privés, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Rechercher une cohérence entre le DOCOB, les autres documents de planification et les projets d'aménagement

ANIM.2

Objectif de développement durable

Tous

Zone d'application de la mesure

Surface totale : tout le site

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats naturels et habitats d'espèces	Toutes les espèces du site
Menaces	Multiplicité des acteurs, approche sectorielle	
Objectif de la mesure	Il s'agit par cette mesure d'assurer une gestion globale cohérente du périmètre du site Natura 2000 qui s'inscrit dans plusieurs plans, programmes comme le SCOt, le SAGE, les PLU ou bien encore avec les autres plans de gestion des zones humides	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
ANIM.2.1	Assurer une veille juridique et écologique sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans et projets. Cette action peut, ente autres, consister en un recensement de l'ensemble des procédures en cours sur le site et une analyse de la prise en compte des objectifs du DOCOB. (30 jours sur 6 ans)	Animation 323A		9 000€
ANIM.2.2	Participer et collaborer avec les différentes instances de concertation et de pilotage des plans et projets. Cette action vise à s'assurer de la prise en compte des enjeux de préservation des habitats et des espèces dans les programmes en cours, et à inciter à prendre en compte à l'échelle du bassin versant les objectifs du DOCOB dans les outils de gestion (ex : SAGE, autres sites Natura 2000, SRCE …) pour une recherche d'articulation et de compatibilité avec les plans et projets ou encore une mise en cohérence avec des plans de gestions existants ou en cours. (24 jours sur 6 ans)	Animation 323A		7 200 €
ANIM.2.3	Informer, sensibiliser les élus, les collectivités, organismes, publics et privés et acteurs locaux, par la réalisation de séminaires de formation sur la prise en compte des enjeux de préservation des espaces naturels dans les documents d'urbanismes et dans les programmes d'aménagement. (1 séminaire par an, 21 jours sur 6 ans))	Animation 323A		6 300 €
	Evaluation du coût sur 6 ans			**22 500 €**

Rechercher une cohérence entre le DOCOB, les autres documents de planification et les projets d'aménagement

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

➔ SAGE, SCOt, PLU's

➔ Plans de gestion …

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre de participations aux réunions Nombre de séminaires organisés Nombre de projets recensés
Indicateur d'évaluation	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les autres documents (citation du DOCOB de Thau, reprise d'actions …)

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires privés, gestionnaires de sites …

FR 9101411
FR 9112018

Appui technique aux porteurs de projets

ANIM.3

Objectif de développement durable

Tous

Zone d'application de la mesure

Surface totale : l'ensemble des sites Natura 2000 de Thau

Communes : toutes

Statut de la zone d'application de la mesure :
domaine public et privé

➔ ENJEUX ET JUSTIFICATION DE LA MESURE

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant la mesure	**Habitats naturels**	**Espèces**
	Tous les habitats naturels et habitats d'espèces	Toutes les espèces du site
Menaces	-	
Objectif de la mesure	L'évolution récente de l'application du régime d'évaluation des incidences nécessite un accompagnement des porteurs de projet pour que ceux-ci appréhendent en amont de la réalisation de leur projet les enjeux de préservation des milieux naturels. Cela devrait permettre de systématiser à terme la prise en compte des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans les études d'incidences et améliorer la qualité des études réalisées.	

➔ DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Description de l'action		**Dispositif N2000**	**Hors dispositif**	**Coûts**
ANIM.3.1	Informer et sensibiliser les porteurs de projets sur l'évaluation des incidences, leur assurer un appui technique et mettre à disposition l'information nécessaire via le site internet. Il s'agit par cette action de conseiller les porteurs de projets sur les études qu'ils doivent mener en amont de la réalisation et les orienter dans leurs démarches vers les services d'instruction compétents. Les données naturalistes seront mises à disposition via la plateforme d'échanges de données. Une bancarisation des projets soumis à évaluation des incidences pourra également être réalisée pour aider les porteurs dans la constitution de leur propre dossier. L'ensemble des documents de référence : textes de lois, décrets, listes locales et nationales des projets soumis à évaluation des incidences, formulaires simplifiés de déclaration …seront mis à disposition. Cette action nécessite un temps important de mise à disposition de l'animateur pour l'appui technique qui varie entre le simple conseil par téléphone à une ou plusieurs réunions de travail avec les pétitionnaires pour expliquer le contenu du dossier d'évaluation des incidences et apporter les éléments scientifiques nécessaires lors de dossiers complexes. Des réunions avec les services de l'état pourront également être programmées pour faire le point sur les dossiers en cours ou émergents	Animation 323A		28 800 €
	Evaluation du coût : 15 jours par an sur 6 ans (90 jours) 1 réunion par semestre avec les services de l'Etat par an sur 6 ans (6 jours)			28 800 €

Mesure à coordonner avec

➔ Contrat de gestion intégrée

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016

➔ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur de suivi	Nombre de réunions organisées Nombre de dossiers examinés
Indicateur d'évaluation	Nombre de projets autorisés

➔ BENEFICIAIRES /PARTENAIRES

Maître(s) d'ouvrage potentiel	**Partenaires techniques potentiels**
Structure animatrice	DDTM, SMBT, Chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires privés, gestionnaires de sites …

LA PROGRAMMATION CALENDAIRE ET BUDGETAIRE DU DOCOB

Programmation des actions sur 6 ans

Calendrier de mise en œuvre des actions de gestion pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire :

Code	Intitulé de l'action	2011	2012	2013	2014	2015	2016
HAB.1.1	Limiter la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires et les engrais synthétiques						
HAB.1.2	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la non-utilisation des peintures anti-fooling et l'entretien des bateaux dans les zones prévues à cet effet						
HAB.1.3	Mettre en place des actions d'animation auprès de RFF et des collectivités pour inciter à modifier leurs pratiques de désherbage (proposition d'un guide des méthodes)		Réunions Et Inventaire				
HAB.2.1	Réflexion sur la mise en place de mouillages temporaires par établissement d'un diagnostic et identification des besoins			étude			
HAB.2.2	a- Engager des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers sur les effets des ancrages dans les zones d'herbiers b- Engager des actions de sensibilisation sur la vidange des cuves à eaux noires à destination des loueurs de pénichettes c- Inciter VNF à mettre en place des équipements pour la vidange des cuves (réunion d'information)	réunions					
HAB.3.1	Définir un protocole de gestion hydraulique et favoriser sa mise en œuvre adaptée à la nidification des laro-limicoles, conformes aux plans de gestion en cours ou existants						
HAB.3.2	Remettre en état, entretenir et gérer les ouvrages hydrauliques						
HAB.3.3	Réaliser des travaux de curage, d'entretien des fossés et des roubines						
HAB.4.1	Compléter l'inventaire des zones humides et définir leurs espaces de fonctionnalité						
HAB.4.2	Restaurer et entretenir les ripisylves et les liaisons entre la rivière et la zone humide						
HAB.4.3	Assurer le maintien d'une largeur consacrée à la forêt galerie de part et d'autre des cours d'eau						
HAB.4.4	Restaurer et gérer les mares et les gourgs						
HAB.5.1	Mettre en place un pâturage adapté ou de la fauche tardive ou gyrobroyage régulier						
HAB.5.2	Favoriser l'installation de milieux prairiaux et de bandes enherbées sur les parcelles bordant les cours d'eau ainsi que sur les parcelles de vignes et les bordures de culture						

Code	Intitulé de l'action	2011	2012	2013	2014	2015	2016
HAB.5.3	Eclaircir la végétation dense des sansouïres er des prés salés par le pâturage et le faucardage pour créer des zones de sols nus favorables à l'installation de groupements d'annuelles						
HAB.5.4	Maintenir des secteurs de friches herbacées ou des prairies favorables aux ardéidés						
HAB.5.5	Supprimer les amendements ou les limiter						
HAB.6.1	Restaurer et entretenir les haies et alignements d'arbres						
HAB.7.1	Remettre en état les sites de nidification, notamment les digues de partènements des salins						
HAB.7.2	Créer de nouveaux îlots ou radeaux de nidification avec une gestion hydraulique adaptée pour les laro-limicoles						
HAB.7.3	Limiter les populations de goélands leucophées						
HAB.8.1	Définir et mettre en œuvre un protocole de gestion /de restauration de la roselière						
HAB.9.1	Proposer un protocole de nettoyage des plages adapté à la conservation des dunes et laisses de mer						
HAB.9.2	Maintenir des zones ouvertes en milieu dunaire par action mécanique, ou des parcours substeppiques par des opérations de débroussaillement tardif ou pâturage adapté						
HAB.9.3	a- Restaurer les laisses de mer : mettre en place des nettoyages manuels et sélectifs des déchets présents sur les laisses de mer b- Engager des campagnes de sensibilisation						
HAB.10.1	Etablir un plan de lutte contre les espèces végétales terrestres envahissantes, en particulier en contrôlant les espèces exotiques						
HAB.10.2	Mettre en œuvre le plan de lutte et contrôler les espèces invasives et colonisatrices						
HAB.10.3	a- Mettre en place des opérations de collecte des algues en suspension sur certains secteurs de la lagune favorisant un nettoyage respectueux des bordures de la lagune et de restauration du milieu naturel b- Mettre en place des opérations expérimentales de faucardage des herbiers pour limiter la stagnation des algues						
HAB.11.1	Mettre en place une politique de gestion des sports et activités de nature au niveau du site permettant l'encadrement et l'organisation de la fréquentation en lien avec le PDESI et les enjeux socio-économiques du site	réunions	étude	mise en œuvre	animation		
HAB.11.2	Définir et mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, un zonage/balisage des zones de pratiques de la navigation sur le site, en respect de la réglementation en vigueur	réunions	définition	mise en œuvre	animation		
HAB.12.1	Suivre les populations d'oiseaux						
HAB.12.2	Assurer un suivi des milieux naturels terrestres par la réalisation d'inventaires et de cartographies réguliers sur les habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces						

Calendrier de mise en œuvre des actions de gestion transversales concourant à la préservation des milieux naturels et tenant compte des enjeux socio-économiques :

Code	Intitulé de l'action	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ACT.1.1	Apporter un appui aux professionnels pour animer des journées de sensibilisation	conception					
ACT.1.2	Etablir un dispositif de veille écologique alimenté par les professionnels et acteurs du site						
ACT.1.3	Mettre en place des réunions d'informations sur les actions en cours pour stabiliser la concertation avec les acteurs locaux						
ACT.2.1	Etablir un diagnostic des pratiques agricoles avec la chambre d'agriculture		diagnostic		Création AFP et mise en œuvre		
ACT.2.2	Constituer une association foncière pastorale sur le périmètre du site						
COM.1.1	Etablir un groupe de rédaction	Charte graphique	Animation du groupe				
COM.1.2	Construire et mettre en œuvre un plan de communication	Construction du plan	Mise en œuvre du plan de communication				
COM.2.1	Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes, diffuser les résultats de suivi et d'évolution des milieux, diffuser l'information sur la vulnérabilité, le suivi et la gestion des habitats	Réunions cadrage					
COM.2.2	Mettre en place et entretenir une signalétique adaptée et homogène sur l'ensemble du site	Définition de la signalétique	panneaux				
COM.2.3	Etablir des outils pédagogiques à destination des scolaires et périscolaires en lien avec les associations d'éducation à l'environnement						
COM.2.4	Faire des actions de sensibilisation et de communication sur le terrain auprès des acteurs et pratiquants par le biais des services environnement des collectivités et des associations						
COM.2.5	Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur les habitats naturels lagunaires et terrestres						
COM.2.6	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la charte de Thau		Définition stratégie				
COM.3.1	Informer et former les services de police municipale et gardes champêtres sur les réglementations applicables et les enjeux environnementaux						
COM.3.2	Mettre en place des actions de prévention, de contrôle et de verbalisation						

Calendrier de mise en œuvre des actions d'animation :

Code	Intitulé de l'action	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ANIM.1.1	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB						
ANIM.1.2	Etablir le PAE, les contrats de gestion et animer la charte Natura 2000		Etablissement PAE				
ANIM.1.3	Mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB						
ANIM.1.4	Développer des outils d'expertise, de suivi et d'évaluation						
ANIM.1.5	Mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques et des règlements						
ANIM.2.1	Assurer une veille écologique sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans et projets						
ANIM.2.2	Participer et collaborer avec les différentes instances de concertation et de pilotage des plans et projets en cours						
ANIM.2.3	Informer, sensibiliser les élus, collectivités et organismes publics, acteurs locaux, par la réalisation de séminaires de formation sur la prise en compte des enjeux de préservation des espaces naturels dans les documents d'urbanisme et les programmes d'aménagement						
ANIM.3.1	Informer et sensibiliser les porteurs de projet sur l'évaluation des incidences, leur assurer un appui technique et mettre à disposition l'information nécessaire via le site internet						

Tableau des coûts des actions

Tableau financier pour les actions de gestion visant la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, hors MAEt :

Code	Intitulé de l'action	Dispositif	Base de calcul	Cout annuel	Coût sur 6 ans
HAB.1.1	Limiter la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires et les engrais synthétiques	MAE-t			Cf. tableau spécifique
HAB.1.2	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la non-utilisation des peintures anti-fooling et l'entretien des bateaux dans les zones prévues à cet effet	323A	Inclus dans COM.1		-
HAB.1.3	Mettre en place des actions d'animation auprès de RFF et des collectivités pour inciter à modifier leurs pratiques de désherbage (proposition d'un guide des méthodes)	323A +Agence de l'Eau	Inclus dans COM.1 + prestation réalisation guide (sur devis)		9 000 €
HAB.2.1	Réflexion sur la mise en place de mouillages temporaires par établissement d'un diagnostic et identification des besoins	MEDDTL	Sur devis, estimation étude		35 000 €
HAB.2.2	a- Engager des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers sur les effets des ancrages dans les zones d'herbiers b- Engager des actions de sensibilisation sur la vidange des cuves à eaux noires à destination des loueurs de pénichettes c- Inciter VNF à mettre en place des équipements pour la vidange des cuves (réunion d'information)	323A	15 jours		4 500 €
HAB.3.1	Définir un protocole de gestion hydraulique et favoriser sa mise en œuvre adaptée à la nidification des laro-limicoles, conformes aux plans de gestion en cours ou existants	Poste technicien de rivière contrat de gestion intégré	Etude estimée à 25jours de technicien minimum		7 500 €
HAB.3.2	Remettre en état, entretenir et gérer les ouvrages hydrauliques	Contrat ni-ni			Ne peut être évalué
HAB.3.3	Réaliser des travaux de curage, d'entretien des fossés et des roubines	Contrat ni-ni			Ne peut être évalué
HAB.4.1	Compléter l'inventaire des zones humides et définir leurs espaces de fonctionnalité	Agence de l'Eau, Région LR, CG 34	Sur devis, estimation		30 000 €
HAB.4.2	Restaurer et entretenir les ripisylves et les liaisons entre la rivière et la zone humide	MAE-t Contrat ni-ni			A évaluer
HAB.4.3	Assurer le maintien d'une largeur consacrée à la forêt galerie de part et d'autre des cours d'eau	charte			0 €
HAB.4.4	Restaurer et gérer les mares et les gourgs	MAE-t			

Code	Intitulé de l'action	Dispositif	Base de calcul	Cout annuel	Coût sur 6 ans
HAB.5.1	Mettre en place un pâturage adapté ou de la fauche tardive ou gyrobroyage régulier	MAE-t Contrat ni-ni			Contrat ni ni de 93 500 € à 125 100 €
HAB.5.2	Favoriser l'installation de milieux prairiaux et de bandes enherbées sur les parcelles bordant les cours d'eau ainsi que sur les parcelles de vignes et les bordures de culture	charte			0
HAB.5.3	Eclaircir la végétation dense des sansouïres er des prés salés par le pâturage et le faucardage pour créer des zones de sols nus favorables à l'installation de groupements d'annuelles	MAE-t			
HAB.5.4	Maintenir des secteurs de friches herbacées ou des prairies favorables aux ardéidés	charte			0 €
HAB.5.5	Supprimer les amendements ou les limiter	MAE-t			
HAB.6.1	Restaurer et entretenir les haies et alignements d'arbre	MAE-t Contrat ni-ni			Sur devis
HAB.7.1	Remettre en état les sites de nidification, notamment les digues de partènements des salins	Contrat ni-ni			10 000 €
HAB.7.2	Créer de nouveaux îlots ou radeaux de nidification avec une gestion hydraulique adaptée pour les laro-limicoles	Contrat ni-ni			3 000 € à 6 000 €
HAB.7.3	Limiter les populations de goélands leucophées	Contrat ni-ni			A évaluer
HAB.8.1	Définir et mettre en œuvre un protocole de gestion /de restauration de la roselière	Contrat ni-ni			A évaluer
HAB.9.1	a- Proposer un protocole de nettoyage des plages adapté à la conservation des dunes et laisses de mer b- Restaurer les laisses de mer : mettre en place des nettoyages manuels et sélectifs des déchets présents sur les laisses de mer	323A Contrat ni-ni	Définition du protocole : 10 jours	3 000 €	3 000 €+ Nettoyage à évaluer
HAB.9.2	Maintenir des zones ouvertes en milieu dunaire par action mécanique, ou des parcours substeppiques par des opérations de débroussaillement tardif ou pâturage adapté	Contrat ni-ni			Inclus dans HAB.5.1
HAB.9.3	Engager une campagne de sensibilisation sur la préservation des laisses de mer et les techniques de nettoyage auprès des organismes de nettoyage et auprès du public	Contrat ni-ni			Inclus dans COM.2.4
HAB.10.1	Etablir un plan de lutte contre les espèces végétales terrestres envahissantes, en particulier en contrôlant les espèces exotiques	323A			10 000 €
HAB.10.2	Mettre en œuvre le plan de lutte et contrôler les espèces invasives et colonisatrices	Contrat ni-ni			A évaluer
HAB.10.3	a- Mettre en place des opérations de collecte des algues en suspension sur certains secteurs de la lagune favorisant un nettoyage respectueux des bordures de la lagune et de restauration du milieu naturel b- Mettre en place des opérations expérimentales de faucardage des herbiers pour limiter la stagnation des algues	Contrat ni-ni			Estimé à 20 000 €

Code	Intitulé de l'action	Dispositif	Base de calcul	Cout annuel	Coût sur 6 ans
HAB.11.1	Mettre en place une politique de gestion des sports et activités de nature au niveau du site permettant l'encadrement et l'organisation de la fréquentation en lien avec le PDESI et les enjeux socio-économiques du site	323A Contrat ni-ni	Année 1 : 10 jours Années 2 à 6 : 2 jours /an + réalisation étude et travaux sur devis		6 000 €+ 120 000 €
HAB.11.2	Définir et mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, un zonage/balisage des zones de pratiques de la navigation sur le site, en respect de la réglementation en vigueur	323A	Année 1 : 4 jours Année 3 et 6 : 1 jour	Année 1 : 1 200 € Année 3 et 6 : 300 €	1 800 €
HAB.12.1	Suivre les populations d'oiseaux	323A	Inclus dans l'action COM.2.1		
HAB.12.2	Assurer un suivi des milieux naturels terrestres par la réalisation d'inventaires et de cartographies réguliers sur les habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces	MEDDTL			22 000 €
TOTAL ESTIMATIF MINIMUM DES ACTIONS DE GESTION HORS MAET ET HORS DEVIS ET ACTIONS A FAIRE EVALUER					**375 300 €**

Tableau financier pour les actions de gestion transversales concourant à la préservation des milieux naturels et tenant compte des enjeux socio-économiques

Code	Intitulé de l'action	Dispositif	Base de calcul	Cout annuel	Coût sur 6 ans
ACT.1.1	Apporter un appui aux professionnels pour animer des journées de sensibilisation	323A	5 jours /an	1 500 €	9 000 €
ACT.1.2	Etablir un dispositif de veille écologique alimenté par les professionnels et acteurs du site	323A+ autres	Année 1 : 10 jours Années 2 à 6 : 6 jours/an	Année 1 : 3 000 € Années 2 à 6 : 1 800 €	12 000 €
ACT.1.3	Mettre en place des réunions d'informations sur les actions en cours pour stabiliser la concertation avec les acteurs locaux	323A	4 jours/an	1 200 €	7 200 €
ACT.2.1	Etablir un diagnostic des pratiques agricoles avec la chambre d'agriculture	323A+ autres	10 jours (année 3 à 6)		3 000 €
ACT.2.2	Constituer une association foncière pastorale sur le périmètre du site	323A	24 jours sur deux ans	3 600 €	7 200 €
COM.1.1	Etablir un groupe de rédaction	323A	2 jours/an	600 €	3 600 €
COM.1.2	Construire et mettre en œuvre un plan de communication	323A	Année 1 : 19 jours Années 2 à 6 : 11 jours/an	Année 1 : 11 300 € Années 2 à 6 : 3 300 €	27 800 €
COM.2.1	Centraliser et valoriser les connaissances naturalistes, diffuser les résultats de suivi et d'évolution des milieux, diffuser l'information sur la vulnérabilité, le suivi et la gestion des habitats	323A	Année 1 : 20 jours Années 2 à 6 : 5 jours/an	Année 1 : 10 000 € Années 2 à 6 : 1 500 €	17 500 €
COM.2.2	Mettre en place et entretenir une signalétique adaptée et homogène sur l'ensemble du site	Contrat ni-ni	Minimum 8 panneaux	32 000 €	32 000 €
COM.2.3	Etablir des outils pédagogiques à destination des scolaires et périscolaires en lien avec les associations d'éducation à l'environnement		12 jours sur 4 ans + réalisation des animations (sur devis, estimation)		3 600 € + 35 000 €
COM.2.4	Faire des actions de sensibilisation et de communication sur le terrain auprès des acteurs et pratiquants par le biais des services environnement des collectivités et des associations …		12 jours sur 4 ans + réalisation des animations (sur devis, estimation)		3 600 € + 35 000 €
COM.2.5	Réaliser une plaquette d'information et de sensibilisation sur les habitats naturels lagunaires et terrestres		estimation		20 000 €
COM.2.6	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la charte de Thau	323A	Année 1 : 10 jours Années 2 à 6 : 2 jours/an	Année 1 : 3 000 € Années 2 à 6 : 600 €	6 000 €
COM.3.1	Informer et former les services de police municipale et gardes champêtres sur les réglementations applicables et les enjeux environnementaux	323A	2 jours/an sur 4 ans	600 €	2 400 €
COM.3.2	Mettre en place des actions de prévention, de contrôle et de verbalisation	Contrat de gestion intégrée			
				TOTAL ESTIMATIF MINIMUM DES ACTIONS DE GESTION TRANSVERSALE	**186 400 €**

Tableau financier pour les actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB

Code	Intitulé de l'action	Dispositif	Base de calcul	Cout annuel	Coût sur 6 ans
ANIM.1.1	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB	323A	Année 1 : 45 jours Années 2 à 6 : 30 jours	Année 1 : 13 500 € Années 2 à 6 : 9 000 €	58 500 €
ANIM.1.2	Etablir le PAE, les contrats de gestion et animer la charte Natura 2000	323A	Année 1 : 25 jours Années 2 à 5 : 20 jours	Année 1 : 8 700 € Années 2 à 5 : 7 200 €	37 500 €
ANIM.1.3	Mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB	323A	6x5 jours et 2x10 jours		15 000 €
ANIM.1.4	Développer des outils d'expertise, de suivi et d'évaluation	Contrat de gestion intégrée			
ANIM.1.5	Mettre en place une veille sur l'évolution des pratiques et des règlements				
ANIM.2.1	Assurer une veille écologique sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans et projets	323A	5 jours /an	1 500 €	9 000 €
ANIM.2.2	Participer et collaborer avec les différentes instances de concertation et de pilotage des plans et projets en cours	323A	4 jours/an	1 200 €	7 200 €
ANIM.2.3	Informer, sensibiliser les élus, collectivités et organismes publics, acteurs locaux, par la réalisation de séminaires de formation sur la prise en compte des enjeux de préservation des espaces naturels dans les documents d'urbanisme et les programmes d'aménagement	323A	3 jours /an	1 050 €	6 300 €
ANIM.3.1	Informer et sensibiliser les porteurs de projet sur l'évaluation des incidences, leur assurer un appui technique et mettre à disposition l'information nécessaire via le site internet	323A	96 jours sur 6 ans	4 800 €	28 800 €
				TOTAL VOLET ANIMATION SUR 6 ANS	**159 300 €**

Détail des calculs pour les contrats non agricoles non forestiers

Code du cahier des charges	surface tot (ha)	linéaire (m)	% hypothèse de gestion	Surface / linéaire de gestion	prix unitaire bas TTC	coût bas	prix unitaire haut TTC	coût haut	commentaire
HAB.3.2a									ne peut être évalué
HAB.3.2b									ne peut être évalué
HAB.3.3a									ne peut être évalué
HAB.4.2.b1									
HAB.4.2.b2									
HAB.5.1.c	470		20		150	14100	250	23500	
HAB.5.1.d	220		20		400	17600	600	26400	
HAB.5.1.e	470		20	94 ha ou 1950 ml	10	19500			le coût ne comprend que la clôture, il est présenté à titre indicatif
HAB.5.1.f	470		20		450	42300	800	75200	
					Sous-total HAB.5.1	**93500**		**125 100**	
6.1c									
6.1d									
7.1a						10000			coût minimum : étude sur la structure des partènements
7.2a	radeau de 20m2				100€/m2	2000	150	3000	plutôt 3000 € avec pose
	îlots					3000		6000	données de Xavier Rufray / Mise en application sur Villeneuve
7.3a									A évaluer
9.1a									ne peut être évalué
HAB.10.2.a									
10.3a	Secteurs à définir				300€/ha/an (selon les expérimentations sur l'étang du Prévost - réseau suivi lagunaire en 2005)		500€/ha/an		200 tonnes -étalement du ramassage sur l'année. Etude de 2002 et 2003 - totalité de la lagune 8000-9000 tonnes. Site du CG pour le ramassage. Plages des communes faites par le CG. 21000€ pour 3 communes de juin à octobre.

Détail des calculs pour les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

Code du cahier des charges	MAET	Engagement unitaire	prix unitaire €	coût total €	commentaire
HAB.1.1.a	LR_ETTH_VI1 : CI1 + CI4 +BIOCONVE	CI1	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		BIOCONVE	350 €	350 €	/ha/an
	LR_ETTH_LG1 : CI1 + CI3+ CI4 + BIOCONVE + FERTI_01 +IRRIG_02	CI1	90 €		
		CI3	90 €		
		CI4	96 €	276 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		BIOCONVE	350 €		
		FERTI_01	207 €		
		IRRIG_02	253 €	810 €	/ha/an
HAB.1.1.b	LR_ETTH_VI2 : CI1 ou CI2 + CI4 +BIOMAINT	CI1 ou CI2	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		BIOMAINT	150 €	150 €	/ha/an
	LR_ETTH_LG1 : CI1 ou CI2 + CI3+ CI4 + BIOMAINT + FERTI_01 +IRRIG_02	CI1 ou CI2	90 €		
		CI3	90 €		
		CI4	96 €	276 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		BIOCONVE	150 €		
		FERTI_01	207 €		
		IRRIG_02	253 €	610 €	/ha/an

HAB.1.1.c	LR_ETTH_VI3 : CI1 ou CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_04 + PHYTO_05 ou PHYTO_07 =	CI1 ou CI2	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		PHYTO_01	108 €		
		PHYTO_04	82 €		
		PHYTO_05 ou	157 €	347 €	/ha/an
		PHYTO_07	79 €	269 €	/ha/an
	LR_ETTH_LG3 : CI1 ou CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_04 + PHYTO_05 ou PHYTO_07	CI1 ou CI2	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		PHYTO_01	54 €		
		PHYTO_04	77 €		
		PHYTO_05 ou	100 €	231 €	/ha/an
		PHYTO_07	105 €	236 €	/ha/an
HAB.1.1.d	LR_ETTH_VI4 : CI1 ou CI2 + CI4 + COUVER03 + PHYTO_01 + PHYTO_05 ou 07	CI1 ou CI2	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		COUVER03	148 €		
		PHYTO_01	108 €		
		PHYTO_05 ou	157 €	413 €	/ha/an
		PHYTO_07	79 €	335 €	/ha/an
HAB.1.1.e	LR_ETTH_LG4 : CI1 ou CI2 + CI3+ CI4 + COUVER01 + FERTI_01	CI1 ou CI2	90 €		
		CI3	90 €		

		CI4	96 €	276 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		COUVER01	86 €		
		FERTI_01	207 €	293 €	/ha/an
HAB.4.2a	LR_ETTH_RI : CI4 + LINEA_03	CI4	96 €	303 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		LINEA03	1 €		/ml/an
HAB.4.4a	LR_ETTH_PE : CI1 ou CI2 + CI4 + LINEA_07	CI1 ou CI2	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		LINEA_07	135 €		/mare/an
HAB.4.4b	LR_ETTH_FO : CI1 ou CI2 + CI4 + LINEA_06	CI1 ou CI2	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		LINEA_06	3 €	3 €	/ml/an
HAB.5.1a	LR_ETTH_MR1 : SOCLEH02 + HERBE_01 + HERBE_09	SOCLEH02	76 €		
		HERBE_01	17 €		
		HERBE_09	53 €	146 €	/ha/an
HAB.5.1b	R_ETTH_PF1 : CI3+ CI4+SOCLEH02 + HERBE_01 + HERBE_03 +HERBE_06	CI1	90 €		
		CI3	90 €	180 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		SOCLEH02	76 €		
		HERBE_01	17 €		
		HERBE_06	179 €	272 €	/ha/an
HAB.5.3a	LR_ETTH_MR2 : SOCLEH02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVER02	SOCLEH02	76 €		

		HERBE_01	17 €		
		HERBE_09	53 €		
		OUVER02	88 €	234 €	/ha/an
HAB.5.5a	LR_ETTH_PF2 : CI3+ CI4+SOCLE H02 + COUVER06 + HERBE_01 + HERBE_03	CI3	90 €		
		CI4	96 €	186 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		SOCLEH02	76 €		
		HERBE_01	17 €		
		HERBE_03	135 €	228 €	/ha/an
HAB.6.1a	LR_ETTH_BO : CI4 + LINEA04	CI4	96 €	96 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		LINEA_04	320 €	320 €	/ha/an
HAB.6.1b	LR_ETTH_AR : CI4 + LINEA02	CI4	96 €	96 €	formation + diagnostic/an/exploitation
		LINEA_04	17 €	17 €	/arbre/an